PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

OUVERTURE DE SÉANCE:

M. le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue Mesdames et Messieurs pour ce troisième Conseil municipal de l'année en date du 10 avril 2025. Bienvenue également à tous les conseillers et aux personnes présentes, ainsi qu'à celles et ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux. Pour commencer, je vais procéder à l'appel des conseillers. »

M. le Maire procède à l'appel des élus.

PRÉSENTS : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

ABSENTS OU EXCUSÉS : 8
Mme BOUTIN Mireille - M. GRAU Jean-Michel - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - Mme PHALIPPOU Martine - Mme BUNEL Sylvie - Mme PINEL Vanessa.

DONT ABSENTS AVEC POUVOIR : 8
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

DONT ABSENTS SANS POUVOIR : 0

VÉRIFICATION DU QUORUM :
Quorum atteint : 25 conseillers municipaux physiquement présents.
Votants : 33 (25 présents + 8 pouvoirs).

M. le Maire : « Nous allons maintenant désigner un secrétaire de séance. Je propose Mathieu BLESS. Il est content, c'est son jour. »

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M BLESS Mathieu est élu secrétaire de séance à l'unanimité sans abstention.

A) VOTE DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

M. le Maire : « Une information concernant le procès-verbal du 26 mars, il vous sera présenté lors du prochain Conseil municipal qui sera le 30 avril pour le PLU. »

M. Christian SERIN : « S'il vous plaît, M. le Maire, justement, j'ai une petite chose à dire à ce niveau. D'abord, la réglementation que vous connaissez par cœur, je suppose, dit qu'il faut qu'il soit voté au prochain Conseil

municipal. Nous sommes le prochain Conseil municipal. Mais vous avez affiché un compte rendu et nous sommes d'accord en ce qui nous concerne pour le voter comme le procès-verbal. Qu'en dites-vous ? »

M. le Maire : « Nous le passerons lors du prochain Conseil municipal. Merci. »

M. Christian SERIN : « Vous savez pourquoi je vous ai dit cela ? »

M. le Maire : « M. SERIN, s'il vous plaît, demandez la parole s'il vous plaît. »

M. Christian SERIN : « La législation, vous la connaissez quand vous voulez. »

M. le Maire : « Donc je reprends, nous commençons... »

M. Kamel BATAOUI : « M. le Maire, M. Christian SERIN vient de faire état d'une réglementation, donc il y a une obligation d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal lors du Conseil municipal qui suit. Ce n'est pas le cas, expliquez-vous. Pourquoi on n'est pas en capacité de valider ou non le procès-verbal qui a été rédigé suite au dernier Conseil municipal ? Nous voulons une explication. »

M. le Maire : « Je vais vous donner l'explication en suivant mes équipes techniques. Je peux le reporter quand il n'est pas prêt. Il n'est pas prêt, je le reporte. Donc, prenez acte. Je m'appuie sur mes services techniques. Je vous prie de modérer vos prises de parole. Je reste poli, soyez poli et ne dites pas des choses qui ne sont pas vraies. Aujourd'hui, je m'appuie sur les juridiques et les services techniques. On me dit que je peux le faire, donc je le fais. Maintenant, si on me prouve le contraire, on rectifiera le tir. Merci.
Nous commençons donc l'étude des questions à l'ordre du jour avec les cinq délibérations concernant la régie municipale des pompes funèbres. Ces délibérations font suite au Conseil d'exploitation de la régie municipale, où elles ont été adoptées à l'unanimité lors de la réunion du 17 mars dernier. Je donne donc la parole à sa Présidente, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, qui va nous les présenter. S'il vous plaît, vous levez la main et vous attendez que je vous donne la parole. Merci de respecter la règle du Conseil municipal et la police du Maire, s'il vous plaît. Merci de respecter la fonction. Juste, je vous dis, merci de respecter la fonction, M. SERIN. »

M. Christian SERIN : « Je vous remercie de me donner la parole et je vous rappelle simplement… »

M. le Maire : « Je ne vous ai pas donné la parole, M. SERIN ».

M. Christian SERIN : « … la régie des pompes funèbres, c'est vous, le Président. Voilà ce que je voulais vous rappeler. Le Maire est le représentant légal d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Il en est l'ordonnateur, c'est-à-dire donc le président. Il peut, sous la responsabilité et la surveillance, déléguer sa signature au directeur pour toutes les matières intéressant le fonctionnement de la régie. Où est-ce qu'il y a marqué que vous pouvez déléguer à qui que ce soit ? »

M. le Maire : « J'ai délégué la présidence. »

M. Christian SERIN : « Vous avez délégué, avec une loi qui doit être inventée quelque part. »

M. le Maire : « Si vous le dites, à vérifier. »

M. Christian SERIN : « Ça, ce sont des textes que M. SOB ESMEL m'a transmis. »

M. le Maire : « Cela a été délibéré et cela a été voté dans ce Conseil, et par vous. Merci. »

M. Christian SERIN : « Mais bien sûr. »

M. le Maire : « Allez, on passe aux délibérations. Marie-Paule. »

B – QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

I – ORGANISMES EXTÉRIEURS ET AFFAIRES TERRITORIALES

N° 1 - RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES – Adoption du Compte de Gestion 2024. (Rapporteur : Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025/001 du 17 mars 2025 adoptée par le Conseil d'exploitation de la Régie municipale des Pompes Funèbres, statuant sur l'ensemble des opérations comptables effectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024, y compris celles de la journée complémentaire,

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Merci, M. le Maire. Nous avons cinq délibérations qui sont consécutives à l'approbation des différents comptes. Comme l'a dit M. le Maire, l'ensemble de ces délibérations ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité lors de la séance du 17 mars du Conseil d'exploitation. Chaque année, le conseil d'exploitation arrête les comptes de la régie pour l'année écoulée en adoptant le compte de gestion établi par le comptable public et en adoptant le compte administratif établi par l'exécutif. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année N-1 selon une présentation similaire à celle du compte administratif. Il s'agit donc d'une restitution comptable publique à l'ordonnateur. Pour 2024, le compte de gestion fait apparaître conformément aux principes réglementaires la concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion permet également de constater un excédent global cumulé des sections de 132 313,62 euros. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO procède à la lecture de la délibération.

M. le Maire : « Merci, Marie-Paule. Oui, M. TERRASSIE. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci, M. le Maire. Bonne soirée à tous. Pour l'instant, je ne vais pas faire de remarques sur les chiffres parce que c'est le compte de gestion, c'est le travail du comptable public, donc nous allons le voter. Je ferai des observations sur le compte administratif et le budget prévisionnel. Par contre, on vote une délibération alors moi, j'aurais une question quand même, parce qu'on a 7 votants, pour 0, abstention 0, sur la délibération qui nous a été fournie, délibération numéro 2025-001, présentation du compte de gestion exercice 2024. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « M. CALMETTES s'est en effet abstenu. »

M. Vincent TERRASSIE : « Non, mais je suis bien d'accord, mais sur la délibération qu'on nous demande de voter, il y a 0 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et il y a sept votants, donc comment ça se passe ? »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « C'est la présentation que vous avez, c'est la présentation du projet qui a été voté le 17 mars. »

M. Vincent TERRASSIE : « Non, sur les autres délibérations, on a le détail des votes, Mme SOLOFRIZZO. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Oui, peut-être qu'en effet, il y a une coquille sur celle-ci, je l'entends, mais voilà, nous étions sept. »

M. Vincent TERRASSIE : « Oui, je suis bien d'accord, mais il n'y a pas le détail des votes. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Très bien. »

M. Vincent TERRASSIE : « Prise d'acte par le Conseil d'exploitation : pas d'observation, pour zéro, contre zéro, abstention zéro, blanc zéro, nul zéro, votants 7. Est-ce qu'on peut voter une délibération qui n'est pas bonne ? »

M. le Maire : « La délibération, c'est juste le projet de délibération qui a été présenté. On le vote aujourd'hui. On ne fait qu'entériner ce qui s'est passé. C'est une coquille, mais on le vote. »

M. Vincent TERRASSIE : « C'est une coquille d'approuver la délibération numéro 2025-001, celle-là. »

M. le Maire : « Nous étions 7 et tout le monde a voté, donc voilà. Maintenant, si vous estimez, parce que sur le papier, ce n'est pas inscrit, nous, on vous dit qu'on était 7 et que cela a été voté à l'unanimité des présents. »

M. Vincent TERRASSIE : « Je suis d'accord, mais on nous demande d'approuver la délibération. Moi, sur la délibération qu'on me demande d'approuver, il y a un problème entre les votes et le nombre de votants. »

M. Nicolas HERRET : « C'est une prise d'acte. Donc, à un moment donné, je pense que dans ce genre de cas, on n'est pas censé voter. On prend juste acte.

M. Vincent TERRASSIE : « Dites-moi où il est marqué " prendre acte ", M. HERRET. »

M. Nicolas HERRET : « Dans le titre de la délibération. »

M. Vincent TERRASSIE : « Et à la fin ? " Approuver " et " prendre acte ", ce n'est pas pareil. Les mots ont un sens. »

M. le Maire : « C'est un donné acte. Nous allons passer au vote et vous faites comme vous voulez. On donne acte. »

M. Vincent TERRASSIE : « Du coup, on ne votera pas le compte de gestion de la ville non plus ? Je ne pense pas que ce soit légal. »

M. Nicolas HERRET : « A priori, c'était un donné acte à la régie, donc il y a un vote en Conseil municipal. En Conseil municipal, cela se vote et c'est un donné acte en régie municipale des pompes funèbres. On le vérifiera. S'il le faut, on remettra que sur les 7 votants, il y a eu 6 favorables et 1 abstention. »

M. le Maire : « D'après ce que me disent les services, il y avait un donné acte à la régie et là, aujourd'hui, on le vote. C'est tout et rien d'autre. Vas-y, Florence. »

Mme Florence DA COSTA : « Bonsoir. En fait, à la régie, on émet des avis, mais là, en l'occurrence, on a pris acte du compte de gestion. Ce n'est pas un vote. Ce jour-là il y avait sept personnes qui étaient là, une absente sur les huit. On a pris acte à sept, vous avez bien le détail du vote, mais aujourd'hui, effectivement, vous approuvez la délibération. Comme toutes les délibérations du conseil d'exploitation, elle est présentée en Conseil municipal, mais vous approuvez la délibération, vous n'approuvez pas la décision puisque la décision ce n'était pas voter, c'était une prise d'acte. La subtilité est là. »

M. le Maire : « Merci, Florence. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Notez et pensez au pouvoir. Merci. »

Entendu l'exposé de M. le Maire relatif au compte de gestion 2024 de la Régie municipale des pompes funèbres dressé par M. le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques – SGC GAILLAC,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la délibération n° 2025/001 du 17 mars 2025 relative au Compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le M. le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques – SGC GAILLAC, visé et certifié par l'ordonnateur et qui n'appelle ni réserves, ni observations (excédent global cumulé de 132 313,62 euros).

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au conseil d'exploitation de la Régie Municipale des pompes funèbres pour son application technique et financière.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Contre : Néant.

Abstention : 4
M. BATAOUI Kamel - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. POSER Nicolas - M. ANDRIEU René.

Absents sans pouvoir : 0

N° 2 – RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES – Approbation du Compte Administratif 2024.
(Rapporteur : Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025/002 du 17 mars 2025 adoptée par le Conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres, statuant sur l'ensemble des opérations comptableseffectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024, y compris celles de la journée complémentaire,

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Il s'agit d'approuver le compte administratif de la régie de 2024. Sur ce compte administratif, on constate une diminution des recettes entre 2023 et 2024 à hauteur de 35 957,58 euros. Cette baisse de recettes s'explique par une baisse d'activité qui a rejoint la baisse des décès constatés à Graulhet ainsi que celle des transcriptions. On a aussi un coût des matières premières qui a augmenté et les tarifs qui n'avaient pas été augmentés depuis 2021, le reversement aussi d'une partie de l'excédent budgétaire au budget communal et la concurrence des pompes funèbres privées qui sont présentes sur la ville de Graulhet.
Concernant les dépenses en section de fonctionnement, la baisse des recettes s'accompagne d'une baisse des dépenses par rapport à 2023 avec 263 607 euros en 2024 contre 279 000 euros en 2023, soit 15 396 euros d'économies qui ont été réalisés malgré la hausse des coûts généraux qui ont été constatés. Évidemment, il s'agit d'un travail rigoureux qui a été exercé sur le budget avec des baisses et des réajustements sur certaines lignes.
Concernant la section d'investissement, il s'agit évidemment d'amortir les véhicules de transport. Le corbillard est en fin d'amortissement en 2025, la voiture de service est en fin d'amortissement en 2027 et le véhicule transport de corps est en fin d'amortissement en 2032. Pour rappel, le corbillard est en très bon état, il a 48 000 km au compteur et il n'effectue pas plus de 8 000 km par an.
En termes d'investissement, il s'agit de construction d'un abri derrière le pôle, de brise-soleil en avant de toit, de la climatisation et d'autres immobilisations corporelles, comme l'autolaveuse, les tables réfrigérantes, le lit, le mobilier, le salon funéraire et le mobilier funéraire – tout cela étant amorti entre 2025 et 2029. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais me retirer parce que je ne dois pas rester et je laisse à M. le Maire la suite de la discussion. »

M. Christian SERIN : « Vous voudrez bien noter au procès-verbal que je demande à ce que ce soit le Maire qui s'en aille. »

M. le Maire : « M. TERRASSIE ? »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Oui, on me dit que peut-être, je n'ai pas spécifié, que concernant les dépenses en section d'investissement, il n'y en avait pas en 2024. »

M. le Maire : « Merci. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci. Je voudrais revenir sur le transfert d'argent qu'il y a eu parce que vous nous avez dit en commission lundi soir que vous aviez rencontré les propriétaires la semaine dernière, qu'ils avaient tous donné leur accord pour vendre les terrains. »

M. le Maire : « Ils ont tous donné l'accord pour qu'on puisse discuter avec chaque propriétaire. »

M. Vincent TERRASSIE : « Et que les domaines allaient passer pour estimer... »

M. le Maire : « Non, c'est déjà estimé. Je ne me permets pas d'inviter une réunion des propriétaires sans avoir l'estimation des domaines. Donc nous avons anticipé l'estimation des domaines et c'est pour cela qu'ensuite, il y aura une discussion avec chaque propriétaire individuellement. »

M. Vincent TERRASSIE : « L'estimation globale est à combien ? »

M. le Maire : « Il y a une négociation à faire avec les propriétaires. »

M. Vincent TERRASSIE : « Non, mais des domaines. »

M. le Maire : « Justement, il y a une négociation qui peut faire plus ou moins cette estimation. »

M. Vincent TERRASSIE : « Je peux quand même vous demandez à combien cela a été estimé. On a pris 197 000 euros, ce qui fait que sur la section fonctionnement de l'année 2024, on est à un déficit de 193 000 euros. Alors certes, il y avait un excédent depuis des années, ce qui explique qu'on est encore sur un excédent cumulé, mais sur cette année-là, on met quand même la section fonctionnement en déficit en faisant une charge

exceptionnelle de 197 438,10 euros. J'aimerais savoir si on a eu des devis et l'estimation des domaines pour l'achat des terrains, parce que ce chiffre, on ne l'a pas. »

M. le Maire : « Je vous confirme une fois de plus que nous avons fait la demande de domaines. Nous avons des estimations. Vous savez – ou vous ne savez pas comment ça marche avec les domaines. Lorsque les négociations seront finies et actées, vous aurez tous les chiffres et même l'estimation. »

M. Kamel BATAOUI : « M. le Maire, aujourd'hui on va voter des délibérations, d'accord ? Donc aujourd'hui c'est un rendez-vous important puisqu'on parle d'argent. Donc nous demandons de votre part un éclaircissement total aux questions que nous posons si vous voulez qu'on puisse se prononcer sur le vote de telle ou telle délibération. Ce sera le cas dans les délibérations sur lesquelles nous aurons à voter tout à l'heure. Donnez-nous le montant de l'estimation qui vous a été donné par les domaines aujourd'hui de façon à ce qu'on puisse être un peu plus éclairé sur la situation. »

M. le Maire : « Je vais vous éclairer une fois de plus et vous répéter la même chose : nous sommes en négociation actuellement avec chaque propriétaire et vous aurez les informations à la fin de la négociation et vous aurez tous les chiffres. Je ne peux pas le dire autrement. Ce n'est pas plus simple et éclairé que ce que je viens de vous dire. M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Merci. La question qui me vient du coup, c'est comment, puisque vous avez eu le résultat des estimations il n'y a pas longtemps, vous avez pu estimer le montant qu'il était nécessaire de prendre au niveau du budget de la régie ? C'est une question : comment vous avez pu l'estimer ? C'est un nombre assez précis quand même. 197 438, 10 euros. Du coup, je me pose la question de comment vous l'avez estimé, s'il vous plaît ? »

M. le Maire : « Cela a été travaillé avec les équipes techniques, avec les finances et en lien avec le cimetière – parce que c'était la règle : l'argent qui est récupéré, l'excédent qui est récupéré va au cimetière. Donc c'est une ligne spéciale, vous l'avez bien vu sur le budget. Il y a une ligne qui est fléchée et tout ce qui sera fait dans le cimetière sera pris sur cette ligne. On a laissé la capacité à la régie de fonctionner et on est là en appui. C'est tout. »

M. Nicolas POSER : « Je comprends, mais vous ne répondez pas spécialement à ma question. Là, je comprends le fonctionnement. La question, c'est : comment vous avez pu l'estimer ? C'est un chiffre tellement précis, à la virgule près d'ailleurs, parce qu'il y a 10 centimes. Vous auriez pu arrondir - 195 000, 200 000 – pourquoi ce chiffre si précis ?

M. le Maire : « C'est le chiffre que m'ont fait passer les services techniques et on a validé ce chiffre lors du vote au mois de juillet, il me semble. Que vous direz de plus ? »

M. Kamel BATAOUI : « M. le Maire, le chiffre exact, il est normal que nous insistions à ce sujet. Pourquoi ? Parce que la régie funéraire, c'est un service public. C'est un service public local avec un problème d'effectifs : deux conseillers funéraires aujourd'hui, trois personnes en détachement pour appuyer les conseillers funéraires, une embauche en prévision que vous nous avez annoncée lors du dernier Conseil municipal, donc cela fait six personnes. Pour que le service fonctionne normalement, il faudrait deux équipes de quatre personnes, c'est-à-dire huit personnes sur les effectifs. Donc lorsqu'on vous pose la question du transfert de ces 197 000 euros, c'est important pour nous de savoir si c'est une bonne opération ou pas, sachant qu'il y a un problème en termes d'effectifs pour que la régie funéraire puisse fonctionner normalement. »

M. le Maire : « Le sujet, le montant d'un côté et le personnel de l'autre ne sont pas liés. Je vous ai dit la dernière fois que nous étions sur du recrutement. On est encore sur une évolution – est-ce que c'est un poste ou est-ce que c'est deux ? — parce qu'aujourd'hui, il y a des contrats qui permettent de rentrer du monde et de le faire monter en compétences avec des objectifs bien précis. Laissons la présidente avec la directrice nous proposer au conseil d'exploitation les orientations qu'elles auront à nous proposer et on se positionnera en conséquence. Il y a aujourd'hui un conseil d'exploitation qui gère la chambre funéraire et son équipe, donc laissons-les travailler. Tout le temps en train d'aller chercher le centime du centime, le pourquoi du pourquoi. Que je sache, il y a des élus au Conseil municipal qui représentent la société civile ; cela a été voté, cela a été présenté ici en Conseil municipal, alors pourquoi revenir sur une délibération qui date de x temps ? Cela a été présenté, dit et redit. Bon, nous allons passer à la suite parce qu'on n'en sortira jamais. »

M. Kamel BATAOUI : « Oui, mais M. le Maire, si vous ne répondez pas, si vous bottez en touche à chaque fois qu'on vous pose une question, on n'y arrivera pas. On n'y arrivera pas parce qu'à chaque fois que vous ne pouvez pas donner d'explications qui tiennent la route, on n'obtient pas de réponse de votre part, on n'avance pas. La régie funéraire c'est un service public important, il s'agit de valider 197 000 euros qui ont été transférés du budget de

fonctionnement de la régie funéraire sur quelle ligne budgétaire, on n'en sait rien d'ailleurs, puisqu'on ne connaît pas le montant. »

M. le Maire : « Cela a été dit en commission. Écoutez, je vais vous répondre une fois pour toutes pour être clair et je vais me répéter. La somme a été mise sur une ligne bien précise sur le budget, ce qui a été dit à M. TERRASSIE lors de la dernière commission Finance. Cette somme est dédiée et elle sera affectée aux travaux sur les cimetières, comme cela a été dit.
Et de deux, la somme a été votée en Conseil d'exploitation, 197 000. Pourquoi les 10 centimes ? Je ne vais pas me prendre la tête là-dessus. Donc, arrêtez de jouer sur les centimes du centime. Ce qui compte, c'est qu'on ait pris un excédent de fonctionnement pour travailler sur les extensions du cimetière ou pour les aménagements du cimetière, et cela dans l'intérêt général de la ville de Graulhet. C'est tout. »

M. Kamel BATAOUI : « À condition qu'on sache sur les 197 000 euros, quel est le montant nécessaire évalué par les domaines pour pouvoir, en effet, les reconsacrer au cimetière, mais nous n'avons pas l'information. Donnez-nous juste l'estimation pour qu'on puisse se prononcer. »

M. Nicolas HERRET : Je vais essayer de vous apporter quelques informations complémentaires, bien que je n'aie pas plus d'éléments que vous sur certains points. Je pense que M. le Maire l'a déjà souligné, mais concernant l'estimation des domaines, il me semble qu'en matière de négociation, il est souvent préférable de ne pas communiquer de prix trop tôt. Donner un prix trop rapidement peut figer la discussion et, au final, c'est souvent le minimum qu'on obtiendra. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de communiquer un prix à ce stade.
Quant à ce que j'ai déjà évoqué avec Mme Da Costa, il est vrai qu'on se retrouve parfois à discuter des centimes, mais au final, ce n'est pas sur ce point précis qu'il faut se concentrer. Je voudrais rappeler, en tant que membre du Conseil d'exploitation de la régie, que malgré les difficultés liées au manque de personnel et aux recrutements en cours, nous avons pris des décisions prudentes pour le budget prévisionnel. Les estimations, qui sont déjà en votre possession, sont relativement mesurées : elles ne minimisent ni les recettes ni les dépenses.
Nous allons, bien sûr, donner les moyens nécessaires pour assurer les recrutements à la régie, ainsi que pour les investissements. Il convient de noter qu'il y avait un excédent cumulé dans le budget. Je me souviens qu'au moment de mon arrivée, malgré des besoins évidents de renouvellement, nous avions été contraints de procéder à un renouvellement progressif du matériel. Toutefois, je tiens à souligner qu'à cette époque, la régie disposait de véhicules presque plus neufs que ceux des services techniques.
À mon sens, la régie fait partie intégrante de notre patrimoine communal et appartient à l'ensemble des Graulhetois. Elle représente une annexe de la mairie, c'est pourquoi nous devons en prendre soin. Récupérer certains excédents n'a rien de choquant, bien au contraire, c'est nécessaire pour financer les acquisitions et les travaux à venir, notamment ceux dans les cimetières.
Concernant le détail des sommes, je pense que nous les aurons bientôt. Ces travaux seront votés dans le cadre du budget, une fois qu'ils auront été estimés avec précision. Nous avons déjà les grandes lignes : acquisitions, travaux en régie ou à réaliser par des entreprises externes. Par exemple, la réfection des allées dans les cimetières, qui nécessitera un investissement pour les enrobés.
Je pense que nous sommes tous conscients de l'ampleur des travaux à réaliser dans nos cimetières. Nous avons veillé à ce que la régie funéraire dispose des moyens nécessaires pour continuer à fonctionner efficacement et pour procéder aux recrutements, car il manque effectivement une à deux personnes dans l'équipe.
Enfin, concernant les informations supplémentaires, nous devons nous en tenir à ce que les services nous ont fournis. Ils nous ont déjà donné toutes les données disponibles, et je pense que nous n'aurons pas plus de détails pour l'instant. Mais, une fois les acquisitions et travaux validés, nous les soumettrons au vote.
Voilà pour ma part."

M. Mathieu BLESS : « Pour compléter les propos de Nicolas. J'anticipe un tout petit peu sur le budget, mais vous avez à la page 40 du budget primitif qu'on va vous soumettre tout à l'heure, la ligne en investissement sur les opérations sur le cimetière. On retrouve bien nos 195 000 euros d'acquisition et de travaux sur la ligne cimetière, donc c'est tout à fait transparent. Je crois qu'il ne faut pas aller chercher des loups où il n'y en a pas. Cela a été vu aussi en commission. On a abordé en commission les différents potentiels sur les cimetières. Je vois que Marie-Paule a pris plein de notes là-dessus, donc elle pourra en reparler tout à l'heure après le vote du CA et quand on passera au BP. Mais le lien en tout cas entre la régie et les excédents cumulés, ce n'est pas un trou dans l'exploitation, ce sont les excédents cumulés qui ont effectivement été basculés pour partie sur le budget principal et ils sont bien fléchés de manière très identifiée sur la ligne cimetière page 40 du budget primitif 2025. Merci, Mathieu. M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Je vais conclure sur ce sujet, mais deux petites remarques. La première, vous parlez encore une fois de plus des commissions et je ne peux pas passer outre parce que deux fois vous venez de dire que cela a été dit en commission. Je me rappelle très bien avoir discuté avec vous le mois dernier de ces fameux rapports des commissions. Je rappelle que tout le monde ne siège pas à la commission des finances, d'accord, comme à toutes les autres commissions et qu'encore pour cette fois-ci, nous n'avons pas eu les rapports qui sont censés

être écrits. Donc il faut arrêter de dire " Cela a été dit en commission " : certes, mais tout le monde n'y siège pas. Ensuite, la question était de comprendre quelle était cette somme. Alors, ce ne sont pas les centimes qui me choquent, c'est le chiffre exact, en fait. On demandait simplement à savoir ce que c'était exactement et comment vous l'avez évalué. Comme vous dites, vous n'êtes pas commercial, moi, je l'ai été : je suis dans l'incapacité, neuf mois avant une pseudo-acquisition, d'évaluer au centime près quelque chose, un achat. Donc je trouvais que c'était tellement précis que cela méritait d'être soulevé. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Juste une remarque, M. POSER. J'étais commercial aussi 34 ans. Et quand je négocie, je ne donne pas la base de l'évaluation au départ. Je teste. Je ne sais pas comment vous faites. Il faut que l'on avance. »

M. Kamel BATAOUI : « Il faut le temps. C'est important, il s'agit d'un service public. »

M. le Maire : « Vous l'avez dit plusieurs fois que c'est un service public. »

M. Kamel BATAOUI : « Laissez-moi parler, M. le Maire, laissez-moi parler, s'il vous plaît. On vient d'entendre, une nouvelle fois – c'est comme pour la piscine, la dernière fois, décidément, c'est bien… »

M. le Maire : « Hors sujet, M. BATAOUI. »

M. Kamel BATAOUI : « Non, mais cela vient de M. HERRET. Il y a un problème en termes d'effectifs. Ce problème en termes d'effectifs, il ne date pas d'hier. Il est connu de tous avec des conditions de travail dégradées dans le cadre de cette régie funéraire. Vous avez conscience qu'il y a un problème d'effectifs, qu'il manque du personnel pour pouvoir donner aux Graulhetois un bon service public digne de ce nom, d'accord, et pour autant, vous voulez qu'on valide en fait les 197 000 euros alors que vous n'avez rien fait pour améliorer la situation en termes d'effectifs. Il manque deux personnes depuis combien de temps, M. le Maire ? »

Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule ne prend pas part au vote et sort de la salle

M. le Maire : « Hors sujet par rapport à la délibération. Nous revenons maintenant au sujet de la délibération et on va passer au vote. On vous a répondu 40 fois et on en parle depuis un bon moment. On va passer au vote. Qui est contre ? Pensez au pouvoir. Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au compte administratif 2024 de la Régie municipale des pompes funèbres,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la délibération N° 2025/002 du 17 mars 2025 relative au compte administratif de la Régie municipale des pompes funèbres, dressé pour l'exercice 2024 (section d'investissement, excédent d'investissement cumulé : 50 325,74) – (section de fonctionnement, excédent de fonctionnement cumulé : 81 987,88 euros).

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au conseil d'exploitation de la Régie Municipale des pompes funèbres pour son application technique et financière.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 17
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc – M. HERRET Nicolas - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 15
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Abstention : 1
M. ANDRIEU René

Absents sans pouvoir : 0

N° 3 – RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES – Affectation des résultats – Compte administratif 2024.
(Rapporteur : Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025/003 du 17 mars 2025 adoptée par le Conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres, statuant sur l'ensemble des opérations comptables effectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024, y compris celles de la journée complémentaire,

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO rend compte de la délibération et en fait l'explication, précisant les grandes lignes budgétaires qui y sont présentées à partir des résultats accumulés sur les sections fonctionnement et investissement,

M. le Maire : « Merci, Marie-Paule. Des questions ? Donc nous allons passer au vote. Qui est contre ? Levez bien la main, il y a des pouvoirs. Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au compte administratif 2024 de la Régie municipale des pompes funèbres,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la délibération N° 2025/002 du 17 mars 2025 relative au compte administratif de la Régie municipale des pompes funèbres, dressé pour l'exercice 2024 (section d'investissement, excédent d'investissement cumulé : 50 325,74) – (section de fonctionnement, excédent de fonctionnement cumulé : 81 987,88 euros).

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au conseil d'exploitation de la Régie Municipale des pompes funèbres pour son application technique et financière.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 18
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc – M. HERRET Nicolas – Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 10
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas.

Abstention : 5
Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien) - M. ANDRIEU René.

Absents sans pouvoir : 0

N° 4 - RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES – Réévaluation des tarifs au 1er mai 2025.
(Rapporteur : Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025/005 du 17 mars 2025 adoptée par le Conseil d'Exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres,

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Les tarifs n'ont pas été revus depuis 2021 et parallèlement, les coûts des fournitures, des prestations et l'énergie notamment ont augmenté de manière significative. Il a donc été raisonnablement proposé une hausse de 5 % afin de compenser et de rattraper un peu ces augmentations depuis 2021 tout en restant accessible du point de vue du service public qu'il convient de rendre aux usagers. Vous avez le détail des augmentations qui sont proposées dans la délibération. Cela permet d'augmenter certains tarifs sur l'organisation des obsèques, les frais divers, les cercueils et accessoires, les caisses et réductions de corps, les travaux d'exhumation, les urnes cinéraires, ainsi que sur les prestations fournies la chambre funéraire (les frais de dossier, présentation en salon sur table réfrigérante, la location de salon, la table réfrigérante, la caisse réfrigérante, les frais de nettoyage, désinfection, facturés aux opérateurs, la location de salon par jour supplémentaire, le transport de corps avant et après la mise en bière).

M. le Maire : « Merci, Marie-Paule. Donc c'est 5 % que nous avons appliqué aux produits proposés sans pour autant être en dessous des activités privées qu'il y a sur le territoire afin ne pas avoir trop de respecter tout de même la liberté du commerce. On a travaillé au Conseil d'exploitation et on est tombé sur le taux de 5 %. On l'a voté pour justement afin de pérenniser et de garder ce service public pour la ville de Graulhet. M. BATAOUI a levé la main, d'abord M. TERRASSIE. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci. J'entends ce que vous venez de dire, qu'il ne faut pas qu'il y ait un très gros écart entre le public et le privé. J'ai eu une note de l'Association des Maires de France, certes qui date de 2008, qui n'a pas été mise à jour sur ce point-là, mais il y a quand même une phrase qui appelle à discuter ensemble, je pense. D'ailleurs, cela va expliquer notre vote là-dessus, de voter contre, parce que pour faire simple, on augmente tous les tarifs des pompes funèbres – Si on avait augmenté à la limite que les cercueils qui ont pris 10 % suite au Covid, cela ne m'aurait pas dérangé. Cette phrase dit : " En règle générale, en cas d'excédent d'un service public, il convient d'en faire profiter avant tout l'usager du service en diminuant le coût du service. Il s'agit de la simple application du principe selon lequel l'usager n'a pas à financer des dépenses incombant aux contribuables. " Moi, M. le Maire, quand je vois cette phrase, puisqu'on était excédentaire sur la régie des pompes funèbres, je ne vois pas l'intérêt d'aller augmenter les tarifs sur des personnes qui sont déjà dans la tristesse, en deuil. Cela me choque vraiment. Je vais voter contre parce que comme on a un excédent, on aurait très bien pu diminuer les tarifs. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention. Je note. M. BACOU. »

M. Julien BACOU : « Oui, je souscris à peu près à tout ce que dit M. TERRASSIE. J'aurais aimé savoir si on avait un comparatif avec d'autres régies municipales dans le temps, ou en Occitanie, peu importe, savoir comment nous étions positionnés par rapport aux autres. »

Mme Florence DA COSTA : « C'est très compliqué parce que des régies municipales funéraires, il n'y en a quasiment plus. Par exemple, à Albi, c'est un pôle funéraire public et cela peut semer la confusion dans les esprits, mais cela veut dire que cela a été délégué ; ce n'est donc pas du tout comparable en termes de coûts, etc. Tous les pôles funéraires publics que j'ai pu voir, c'est dans des collectivités beaucoup plus importantes et donc effectivement, le comparatif n'est pas tellement possible. Je pense à une collectivité avec qui j'ai régulièrement des contacts, c'est en Bretagne, mais eux, ils ont vraiment une population beaucoup plus importante et c'est vrai que les régies funéraires municipales, il y en a très peu en France. En 2021, pour rejoindre ce que disait M. TERRASSIE quand il parlait d'augmentation seulement sur tout ce qui est cercueils, etc., c'est justement ce qui avait été fait en 2021 : il n'y avait pas eu d'augmentation autre que ça. Là, c'est vrai que le Conseil d'exploitation a estimé que cette augmentation de 5 % pouvait se justifier sur la hausse importante des matériaux, les fluides notamment, parce que cela a explosé, les factures qu'on reçoit au niveau du chauffage, il y a la clim également au pôle funéraire, donc vraiment, ce sont des coûts importants. C'est juste là-dessus qu'on a pu se baser, parce que c'est vrai qu'à comparer à population égale, je ne peux pas tellement vous fournir d'éléments. Merci. »

M. le Maire : « Mme DA COSTA. »

Mme Céu DA COSTA : « Merci, M. le Maire. Je voudrais juste compléter les propos de M. TERRASSIE, que tout le monde ait les éléments et puisse aller s'y référer s'il en a envie : " Le reversement d'un excédent du budget annexe d'un service public industriel et commercial vers le budget général est admis dans les conditions prévues aux articles R2221-45 et R2221-83 du Code général des Collectivités Territoriales ". Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. BATAOUI. »

M. Kamel BATAOUI : « Je voulais dire que le groupe Réunir Graulhet se positionne exactement comme M. TERRASSIE, sachant qu'il peut être mal compris de la population que l'on parle d'excédent, à hauteur quand même assez conséquente, tant bien même c'est cumulé, et dans le même temps qu'on augmente les tarfs. Mais

surtout, et je le répète parce que c'est important, on l'entend dire, on n'augmente pas les effectifs nécessaires pour assurer un service public digne de ce nom. Alors que le problème perdure depuis un certain temps et qu'il y a des excédents, on augmente les tarifs et on n'embauche pas. »

Reprise de la lecture de la délibération

Entendu l'exposé de M. le Maire relatif à la réévaluation des tarifs de la Régie municipale des pompes funèbres,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la délibération n° 2025/005 du 17 mars 2025 du Conseil d'exploitation relative à la réévaluation de 5 % :

Sur les tarifs de la régie suivants :

- Organisation des obsèques
- Frais divers
- Cercueils et accessoires
- Caisses de réductions de corps
- Travaux d'exhumations
- Urnes cinéraires

Selon le tableau annexé à la délibération du Conseil d'Exploitation.

Sur les tarifs des prestations fournies à la chambre funéraire :

- Frais de dossiers
- Présentation en salon sur table réfrigérante
- Location de salon
- Table réfrigérante
- Case réfrigérante
- Frais de nettoyage et désinfection facturés aux opérateurs
- Location de salon par jour supplémentaire
- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière

Selon le tableau annexé à la délibération du Conseil d'Exploitation.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres pour l'exécution technique et financière.

M. le Maire : « Merci, c'est noté. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Pensez aux abstentions. Merci. Qui s'abstient ? Merci. »

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 18
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 13
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Abstention : 1
M. ANDRIEU René

Absents sans pouvoir : 0

N° 5 - RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES – Vote du Budget Primitif 2025.
(Rapporteur : Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO)

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Merci, M. le Maire. C'est la dernière de cette longue lignée. C'est pour le vote du budget primitif 2025, qui est un vote raisonnable sur un budget ajusté par rapport à l'activité de l'année dernière. Compte tenu de la baisse des décès constatés, comme je vous l'ai dit précédemment, la prévision des recettes a été ramenée à 315 000 euros. Le réajustement des lignes budgétaires en dépenses a été également opéré en fonction du réalisé de 2024. Les investissements de 2025 seront principalement constitués de l'acquisition d'une graveuse neuve parce que celle que nous avons aujourd'hui a plus de 30 ans d'âge et elle est presque hors d'usage, voire même dangereuse pour les agents, et le remplacement du mobilier de l'accueil : les salons, c'est-à-dire les canapés d'entrée, les tables et puis les urnes, enfin, tout ce qui convient de changer pour accueillir décemment le public. Donc ça, c'est ce qui sera mis en termes d'investissement sur la régie. »

M. le Maire : « Merci, Marie-Paule. Y a-t-il des questions ? M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Sur le budget 2025 que vous nous proposez, la première question, c'est si ce budget tient compte des 5 % d'augmentation que vous venez de faire voter ? »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « On ne peut pas savoir parce qu'on ne sait pas combien on va enterrer de personnes en 2025, c'est un budget prévisionnel. Non, mais moi je vais vous répondre. On a fait un budget prévisionnel par rapport au réalisé de 2024, c'est-à-dire le nombre de décès que nous avons réalisés, donc il est estimé sur un réalisé et sur une prévision en effet d'activité qui est clairement aujourd'hui non connue, à moins que vous ayez une connaissance sur les prochains décès qui vont arriver dont je n'ai pas connaissance. Donc nous avons fait un budget prévisionnel sur l'activité. C'est tout ce que je peux vous répondre. Votre question est étonnante. »

M. Nicolas POSER : « Non, la question était simplement, parce que vous avez répondu sur autre chose : est-ce que le budget que vous avez préparé tient compte des 5 % d'augmentation que nous venons de voter ? Je ne vous ai pas demandé comment vous avez calculé les 316 000 euros de vente de produits, je vous demande si cela en tient compte. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Je vous réponds encore une fois que cela tient compte des futurs décès, ceux qui ont déjà démarré et ceux qui vont arriver dans l'année 2025. »

M. Nicolas POSER : « Non, cela n'a rien à voir. Il y a une tarification que vous venez de nous faire voter. Je veux simplement savoir si dans ce budget-là, vous tenez compte des 5 % ou pas. Vous me répondez par oui ou par non. La question est toute simple, elle est très bête. Je ne suis pas en train de vous demander si je sais combien il y aura de décès prévus à Graulhet sur 2025, je vous demande juste si cela en tient compte, s'il vous plaît. »

Mme Florence DA COSTA : « En fait, les 315 000 euros, effectivement, on est bien d'accord, comme vous le dites, c'est en fait ce qui va rentrer suite aux obsèques. »

M. Nicolas POSER : « Oui, donc vous tenez compte des 5 % d'augmentation. »

Mme Florence DA COSTA : « Si vous voulez, on le saura en fin 2025, puisque je ne peux pas savoir combien de personnes vont décéder. »

M. Nicolas POSER : « D'accord, si vous voulez, donc, oui, insistez sur le chemin. Je vous remercie. Merci. »

Mme Florence DA COSTA : « Non, mais en fait, c'est prévisionnel. »

M. le Maire : « C'est un prévisionnel, M. TERRASSIE. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « C'est un prévisionnel par rapport à une activité. »

Mme Florence DA COSTA : « Oui, parce que l'année dernière, il y avait eu 350 000 de prévus, si vous vous rappelez, et on a réalisé beaucoup moins. C'est un budget prudentiel et sincère selon les principes budgétaires. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Relatif à l'activité qui a été réalisée en 2024. »

M. le Maire : « M. TERRASSIE. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci, M. le Maire. Vous vous doutez bien que ce budget, je ne vais pas le voter. Je vais voter contre, ce n'est une surprise pour personne. Déjà, j'ai une question sur le service extérieur et sous-traitance générale. J'aimerais savoir ce qu'on sous-traite au niveau de la régie. Et après, pour finir mon intervention comme ça, je n'y reviendrai pas, je vote contre ce budget parce que j'estime que c'est un budget qui ne reflète pas les besoins de la régie actuellement. On en a déjà parlé, le corbillard, cela a été évoqué en conseil d'exploitation l'année dernière, et je ne changerai pas d'idée dessus : le corbillard a 10 ans cette année, il ne répond plus aux besoins de la régie, notamment quand il y a des cercueils qui sont trop gros, pour passer dans certaines allées du cimetière aussi. Je trouve que mettre 10 000 euros en matériel de transport sur la régie des pompes funèbres, M. le Maire, c'est très peu, parce qu'on n'est pas à l'abri que le corbillard nous claque dans les doigts en 2025. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « Je vais vous répondre, M. TERRASSIE. Les services " autres ", ce sont les services de thanatopraxie, donc ce sont ceux-là que l'on fait parce que nous ne pouvons pas les réaliser, nous faisons appel à une prestatrice et elle le fait chaque fois que c'est nécessaire. Pour le corbillard, je vous ai donné quand même des éléments. Il a 48 000 kilomètres. Il a peut-être 10 ans, mais il a 48 000 kilomètres, il ne fait pas plus de 8 000 kilomètres par an. Il me semble qu'il y a 15 jours, j'ai précisé que nous avons été confrontés à peu de reprises sur des problèmes de volume de cercueil pour lesquels notre corbillard n'était pas adapté. Voilà, c'est arrivé. Ensuite, en effet, cela peut encore arriver. Est-ce que tout cela justifie d'acheter un nouveau corbillard ? Nous pensons que non et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait ce choix, mais nous comprenons que vous vous en souciez. »

M. le Maire : « M. TERRASSIE. »

M. Vincent TERRASSIE : « Sur les services de thanatopraxie, je voudrais répondre, effectivement : le travail est très bien fait, on est bien d'accord là-dessus, je vous ai entendu le dire, M. le Maire. Alors, j'aimerais savoir si cela a changé entre 2022 et 2024 ou 2025, parce que moi de tête, quand dans ma famille il y a eu des décès, on réglait directement aux prestataires. Les familles règlent directement aux prestataires, donc je ne comprends pas la charge qu'il y a en service extérieur. »

M. le Maire : « Nous avons la directrice qui va vous répondre, et je confirme que le travail est très bien fait. »

Mme Florence DA COSTA : « Effectivement, vous avez tout à fait raison parce que dans votre cas précis, certainement que cette personne n'avait pas souscrit un contrat MUTAC, un certain contrat qu'on a chez nous. Dans ces contrats, parfois, il y a eu le choix de la thanato, auquel cas, nous, on doit payer ce service. C'est juste pour ça. C'est une prévision parce que là aussi, les contrats MUTAC qui ont été signés, on ne peut pas savoir si les gens vont décéder ou pas, donc c'est prévisionnel. Quand c'est prévu dans les contrats MUTAC qui ont été signés, , on se doit de payer les soins de thanatopraxie. Bien évidemment, si vous avez des obsèques dans votre famille et que vous faites un choix de thanatopraxie, c'est à part. »

M. le Maire : « Merci, Florence. M. SERIN. »

M. Christian SERIN : « Les interventions de Mme DA COSTA montrent bien que la délégation c'est à la directrice et non pas à la présidente de l'exploitation. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « C'est une technicienne qui vient en support et encore une fois, vous ne connaissez pas le rôle de chacun. C'est bien dommage de votre part, vous qui faites des rappels à la loi, à tout le monde et à tout va. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Gardez les mains bien levées, il y a des pouvoirs, pensez-y. Merci. Qui s'abstient ? Merci. »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025/004 du 17 mars 2025 adoptée par le Conseil d'Exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres, relative,

Entendu l'exposé de M. le Maire relatif au budget primitif 2025 de la Régie municipale des pompes funèbres,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la délibération n° 2025/004 du 17 mars 2025 du Conseil d'exploitation relative au budget primitif 2025 de la Régie municipale des pompes funèbres (section d'investissement : 59 965,90 euros – section de fonctionnement : 397 997,88 euros).

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres pour l'exécution technique et financière du budget susindiqué.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 18
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 14
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Abstention : 1
M. ANDRIEU René

Absents sans pouvoir : 0

II – FINANCES

N° 6 - Adoption du compte de gestion 2024.
(Rapporteur : Mathieu BLESS)

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2024, établi par le Comptable Public du **S**ervice de **G**estion **C**omptable de Gaillac. Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier, un excédent global de 1 930 672,70 euros hors solde des restes à réaliser (- 2 141 548,49 euros).

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Gaillac accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

M. le Maire : « Nous allons maintenant passer à la présentation des éléments budgétaires. Mathieu, c'est pour toi les cinq prochaines délibérations, mais surtout, la présentation du budget. »

M. Mathieu BLESS : « Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme d'habitude, ce que je vais vous proposer, c'est avant tout, évidemment, de répondre à toutes les questions que vous pourrez avoir et aussi d'écouter vos interventions. Il est prévu quelques slides de présentation en amont des six délibérations. Ce que je vous propose, c'est que le petit PowerPoint va être déroulé en entier. Il n'est pas très long, il y a une vingtaine de diapos. Cela permet de faire quelques schémas avec les chiffres, de rendre les choses un peu plus visuelles et ensuite, évidemment, on s'arrêtera à chaque délibération si vous avez des questions particulières. Le PowerPoint reprend quelque part les délibérations qui vont se succéder.
Le premier point, c'est le compte administratif. Ensuite, on affecte le résultat, comme on vient de le faire sur les pompes funèbres. Vient en plus le vote des taux d'imposition et puis on vote le budget primitif 2025.
Le premier point, c'est le compte administratif. Quels sont les faits majeurs de cet exercice ? On va rapidement regarder les recettes et les dépenses. Je suppose qu'ensuite, évidemment, vous aurez des questions complémentaires à ces schémas et c'est bien normal. **Côté recettes, on observe une quasi-stabilité entre 2023 et 2024, avec une évolution de +0,08 % sur les recettes réelles de gestion. En incluant l'exceptionnel, on atteint près de +1 %. Le chapitre 73, qui concerne la fiscalité, est stable.**

Pourquoi une telle stabilité, alors que les bases augmentent chaque année ? Parce que si le produit fiscal a légèrement progressé, cela a été compensé par une baisse sur deux postes : la taxe sur l'électricité et les droits de mutation. Au final, on arrive à un écart de seulement **2 000 euros** entre 2023 et 2024.
On note une **baisse au chapitre 70**, qui regroupe les ressources propres de la commune. Cela s'explique par un changement de stratégie : l'an dernier, un titre avait été émis à l'encontre de l'agglomération (mise à disposition), accompagné d'un mandat en provision. Cette année, **aucun titre n'a été émis**, ni même à titre provisionnel. Le dossier est désormais entre les mains du **tribunal administratif**. À l'inverse, c'est au **chapitre 74** qu'on observe une **hausse notable**, passant de **3,6 millions à 3,778 millions d'euros**. Cela s'explique principalement par la progression des dotations versées par l'État : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation… Environ **100 000 euros supplémentaires** au total.

Côté dépenses, même constat de stabilité hors dépenses exceptionnelles, avec une hausse modérée de 0,47 %.
En intégrant l'exceptionnel, on note même une **baisse de près de 3 %**.
Chapitre par chapitre :

- **Chapitre 011 (achats et prestations)** : stabilité à 11 000 euros près.
- **Charges de personnel** : progression limitée à **+2,4 %**, liée essentiellement au glissement vieillesse technicité (GVT). La masse salariale reste donc maîtrisée.
- **Chapitre 65 (autres charges de gestion)** : baisse, mais **aucune inquiétude** à avoir du côté des subventions aux associations. La variation est due au mécanisme du **filet de sécurité inflation** perçu puis remboursé en 2023, non reconduit en 2024.

Enfin, les **frais financiers** ont légèrement augmenté : de **404 000 à 427 000 euros**. Cela inclut les intérêts d'emprunt et les frais liés à la ligne de trésorerie, impactés par la **hausse des taux**. À noter que l'an passé, une provision exceptionnelle de **406 000 euros** avait été constituée – absente cette année.
Sur la période longue, on retrouve cette stabilité dans les schémas présentés.
Les petites colonnes vertes représentent **l'épargne brute** :

- En 2023 : **1 219 000 euros**
- En 2024 : **1 234 000 euros**

Soit une progression de **15 000 euros**.

Sur l'investissement 2024 :

- **Dépenses** :
  - Remboursement d'emprunts : **1 195 000 euros**
  - Équipements directs : **1 778 000 euros**
  - Travaux en régie (équipements + main d'œuvre) : **400 000 euros**
- **Recettes** :
  - Subventions perçues : **285 000 euros**
  - Dotations (taxe d'aménagement, FCTVA) : **401 000 euros**
  - Emprunt : **1 000 000 euros**

Bilan : la dette progresse de **7 000 euros** – autrement dit, **elle reste stable** à l'échelle des **13,8 millions d'euros**.
Clôture 2024 :

- **Dépenses** : **3,3 millions**
- **Recettes** : **2,5 millions**
- **Besoin de financement** : **829 000 euros**

Les **recettes** et **dépenses de fonctionnement** évoluent toujours de manière parallèle. Le **taux d'épargne**, autour de **10 %**, reste conforme à la moyenne des communes de même strate, et au-dessus du **seuil d'alerte de 8 %**. Comme j'ai coutume de le dire : *nous faisons en sorte, chaque année, de préserver nos fondamentaux*. 2024 ne fait pas exception.
Le résultat de fonctionnement :

- **Résultat comptable 2024** : **1 189 901 euros**
- **Résultat reporté de 2023** : **environ 1,5 million**
- **Résultat cumulé** : **2 743 000 euros**

Cela permet de **basculer une partie en investissement**, limitant ainsi le recours à l'emprunt. L'objectif d'affectation de **1 million d'euros** reste donc maintenu.

Sur l'investissement 2024 :

- **Dépenses** :
  - Remboursement d'emprunts : **1 195 000 euros**
  - Équipements directs : **1 778 000 euros**
  - Travaux en régie (équipements + main d'œuvre) : **400 000 euros**
- **Recettes** :
  - Subventions perçues : **285 000 euros**
  - Dotations (taxe d'aménagement, FCTVA) : **401 000 euros**
  - Emprunt : **1 000 000 euros**

Bilan : la dette progresse de **7 000 euros** – autrement dit, **elle reste stable** à l'échelle des **13,8 millions d'euros**.
Clôture 2024 :

- **Dépenses : 3,3 millions**
- **Recettes : 2,5 millions**
- **Besoin de financement : 829 000 euros**

En cumulant avec le déficit de **983 000 euros** en 2023 (compensé par une affectation de 1 million), le besoin de financement cumulé reste à **800 000 euros**.
Un point important : de nombreux **restes à réaliser en dépenses**, notamment pour les travaux du **plateau multisport**, engagés fin 2024 pour permettre leur démarrage avant le vote du budget.
En synthèse sur les investissements 2024 :

- **Voirie : 24 %**
- **Équipements sportifs : 39 %**
- **Aménagements urbains : 17 %**

Côté **financement** :

- **Subventions : 21 %**
- **Emprunt : 29 %**
- **Autofinancement : 50 %**

Ce niveau d'autofinancement est **nettement supérieur** à la règle des trois tiers (1/3 subventions, 1/3 emprunt, 1/3 autofinancement), ce qui est à souligner.
Dans un contexte où les collectivités (EPCI, départements, régions) voient leurs marges de manœuvre réduites, c'est un vrai signe de **bonne gestion**.
Monsieur Ramond, en visite à Graulhet récemment, l'a d'ailleurs rappelé : il ne lève pas d'impôt, fait avec les moyens dont il dispose, et s'efforce de maintenir les aides à la culture, au sport et aux communes.
C'est aussi grâce à cette solidarité que nous parvenons à sécuriser des subventions, et à faire avancer nos projets.

On continue. Le schéma classique pour continuer et clôturer sur le CA 2024 – mais encore une fois, on y reviendra tout à l'heure par rapport à vos questions.
On a ici le schéma d'encours de dette. La dette reste équivalente fin 2024 à ce qu'elle était fin 2023, c'est-à-dire à 13,8 millions d'euros – soit à peu près 1 000 euros par habitant. La capacité de désendettement s'établit à 11 années. Et on constate une baisse de la dette d'environ 2 millions d'euros depuis 2019. Ce n'est pas forcément spectaculaire, mais c'est exactement ce qu'on avait annoncé : on voulait pouvoir investir **sans alourdir la dette** de la commune, et c'est ce que l'on fait. On suit, pas à pas, et avec sérieux, le cap fixé en début de mandat.
Sur l'affectation du résultat, là encore, une continuité : on va réussir à affecter le même montant que l'année dernière. Sur les 2,7 millions d'euros de résultats de fonctionnement reportés qu'on a évoqués tout à l'heure, on affecte 1 million à la section d'investissement – il faut en couvrir 800 000, donc on met un peu de marge. Et on reporte 1 743 000 euros pour préparer sereinement le budget 2025. C'est ce qui vous sera proposé dans une délibération spécifique qui viendra clôturer le compte administratif.
Ensuite, on passera au BP 2025, avec une nouveauté dont on a déjà parlé lors du DOB. On avait proposé un ensemble d'outils pour agir sur la question du logement et du centre-ville. Dans ce "package", il y avait à la fois des **aides** (subventions, OPAH-RU, aides aux façades) **et** des dispositifs plus **contraignants**, comme le permis de louer ou la taxe sur les logements vacants.
C'est justement cette **taxe sur les logements vacants** qui sera mise en œuvre à partir du vote du budget. L'objectif est clair : inciter les propriétaires à remettre sur le marché des logements inoccupés. Soit en réalisant les travaux nécessaires pour créer des logements locatifs, soit, s'ils ne peuvent ou ne veulent pas investir, en vendant, pour que d'autres puissent occuper ou rénover ces logements – que ce soit pour du locatif ou pour des primo-accédants. Bref, contribuer au renouvellement du cœur de ville.
Concrètement, la vacance est constatée par les services de l'État, via la DDFIP. Un logement est considéré comme vacant s'il est inoccupé depuis plus de deux ans. Et là, ce n'est pas une taxe que l'on fixe nous-mêmes : on ne vote pas un taux. C'est **le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** qui s'applique, donc **12,59 %**. Cela représentera, en moyenne, **environ 300 euros** pour un propriétaire de logement vacant.

Chaque logement devra donc "entrer dans une case" : soit il est occupé par son propriétaire, soit il est loué, soit il est en résidence secondaire, soit il est vacant – et dans ce cas, la taxe s'applique.
Ce que nous avions évoqué au moment des orientations budgétaires, et que nous mettons aujourd'hui en œuvre, c'est une **mesure d'équité fiscale**. On crée une taxe ciblée, et **en contrepartie**, on baisse pour tous les contribuables les trois taxes locales.
Ce qui vous est proposé, c'est donc une baisse de **0,7 %** sur :
- le foncier bâti : de **44,78 % à 44,46 %**,
- le foncier non bâti : de **84,82 % à 84,21 %**,
- et la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : de **12,68 % à 12,59 %**.

Encore une fois, ce n'est pas spectaculaire, mais c'est cohérent. On fait de l'équité fiscale, en respectant les équilibres budgétaires.
Vous voyez ici la mécanique : à taux constants, le produit fiscal aurait été légèrement supérieur à **7 millions d'euros**. En modifiant les taux, on aura **50 000 euros de recettes fiscales en moins**. Et le produit attendu de la taxe sur les logements vacants est de… 50 000 euros. On équilibre.
Ce produit est estimé à partir d'une base de **395 000 euros**, multipliée par le taux de 12,59 %, ce qui donne **environ 49 000 euros**.
Pour comparer, la commune de **Gaillac**, qui applique cette taxe depuis longtemps, a une base de 577 000 euros, pour un produit de 69 000 euros. Proportionnellement, on est sur les mêmes ordres de grandeur – avec un taux de vacance similaire.
Je précise également, pour répondre à une question souvent posée : on vote un produit fiscal d'un peu plus de 7 millions d'euros, mais **seulement 4 495 000 euros** sont inscrits au budget de la commune. Pourquoi ? Parce qu'une partie des recettes est redistribuée à d'autres territoires, notamment **Toulouse**, en raison des effets de la réforme de la taxe d'habitation voulue en 2020. 24 % de nos recettes fiscales partent ailleurs. Cela m'agace, je ne vous le cache pas – mais c'est ainsi.
Voilà donc pour cette nouveauté du budget 2025.
Par ailleurs, si on regarde les grands équilibres entre 2024 et 2025, et en tenant compte de ce que je viens de vous exposer, les **recettes de gestion progressent de 3,6 %**, soit environ **466 000 euros** de plus. Au chapitre 74, on bénéficie encore une fois d'un effet positif sur les **dotations**, grâce à notre **dynamisme démographique** : la population DGF augmente, donc les dotations aussi.
Et il faut le dire quand c'est positif : autant les départements, les régions et les EPCI voient leurs recettes gelées ou réduites, autant les **communes**, au plan national, sont **globalement préservées** en 2025. Et c'est aussi le cas pour Graulhet.
Autre hausse notable : les **recettes exceptionnelles**. On passe de **219 000 à 374 000 euros**, notamment grâce au remboursement des frais engagés pour les mises en sécurité de **bâtiments privés**. Exemple concret : l'immeuble Marcel Pagnol. Cela fait des mois qu'il est fermé, mais des travaux ont été réalisés **d'office** par la commune pour sécuriser les lieux. On se retourne ensuite vers les propriétaires pour obtenir remboursement. Et comme on sait que le recouvrement sera compliqué, on a provisionné ce risque.
Cela se voit dans la slide suivante : **les provisions et dépenses exceptionnelles passent de 738 000 à 768 000 euros**.

Pour le reste en dépenses, on est en progression de **3,35 % au total**, avec des charges qui augmentent **au chapitre 011**, notamment pour prendre en compte **le bassin d'apprentissage**. Cela se traduit sur le **compte 61358**, où sont imputés les montants de la location, **plus l'augmentation des frais de fluide**, parce qu'il faut bien chauffer ce nouvel équipement.
Sur le **chapitre 012**, j'ai dit tout à l'heure du bien de l'État pour l'augmentation des dotations, mais il faut aussi relever que la collectivité **n'a pas le choix** : la réforme nationale entraîne **une hausse de 3 points des cotisations retraites**, soit **près de 10 %**. Cela représente **95 000 € supplémentaires** sur le **chapitre du personnel**.
Pour le reste, on reste **quasi stable**, avec **120 000 € d'augmentation**.
Le **chapitre 65**, enfin, est en hausse de **plus de 5 %**, du fait de la **hausse de la subvention au CCAS**.
Voilà pour les principales augmentations. Après, vous aurez sans doute repéré **des mouvements de compte à compte** : certains s'expliquent encore par **le passage de la M14 à la M57**. Je suis sûr que **M. BACOU** a remarqué, par exemple, **l'augmentation sur les fêtes et cérémonies**. Là, on a **30 000 € de plus d'un côté** et **30 000 € de moins de l'autre**, notamment sur l'article **6228 (spectacles)**. Ce sont des **virements internes**, des **basculements de compte**, mais sur le **chapitre 011**, on est à l'équilibre.
Je pourrais vous donner des détails tout à l'heure si vous le souhaitez. Voilà pour le **fonctionnement**.
Sur l'investissement, il reste **2-3 slides** qui vont apparaître, avec les projets pour 2025, et **deux points forts** sur les **équipements sportifs**.
D'abord, comme évoqué, la **création du plateau multisport** sur les anciens tennis, en face du lycée. Les travaux sont en cours, et la **livraison est prévue au plus tard en août 2025** pour une mise en service à la rentrée de septembre.

Quand cet équipement sera opérationnel, **on pourra démarrer la rénovation du gymnase de la Capelette** : travaux de **rénovation énergétique**, mais aussi **réfection du sol**, à partir de septembre. Les marchés seront lancés dans les semaines à venir.
Un mot sur la **voirie**. La carte n'est pas hyper lisible, mais elle reste importante. Comme on a évoqué plus tôt le **schéma sur la dette**, on avait aussi voté en 2020 une **APCP (Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement)** de l'ordre de **2 millions d'euros** sur le mandat.
Un montant qui aurait plu à d'anciens adjoints aux travaux s'ils l'avaient eu à l'époque ! Aujourd'hui, **on est même peut-être au-delà des 2 M€ à fin 2025**.
Sur la carte, vous voyez les réalisations **année par année** :

- 2021, 2022, 2023, 2024 (en vert),
- et **2025** (en rouge, ce qui est prévu).

On a **deux catégories principales de voiries** :

- D'une part, la **voirie communale** : **400 000 € investis** cette année, notamment :
  - l'**avenue de l'Europe** (après la piste cyclable),
  - l'**avenue Gabriel Satgé**,
  - et l'**avenue des Clairs Logis**, en descendant la route de Lautrec (zone de nouveaux logements).
- D'autre part, la **voirie intercommunale** : **300 000 € de travaux** estimés pour 2025 (hors centre-ville).

M. HERRET pourra répondre à toutes vos questions sur ce programme voirie tout à l'heure.
On a aussi des **travaux en régie** :

- **Aménagement du barrage de Miquelou**, bien lancé cet hiver (plantations, pontons déjà réalisés),
- **Parc Boyer**, dans le quartier d'En Gach,
- **Vestiaires et parking du stade de la Jonquière**,
- **Réfection du jardin square Foch**, à côté de la Poste,
- **Trottoirs de l'avenue Marcel Pagnol** : après la bande roulante en 2024, **les trottoirs seront refaits en 2025**.

Autres aménagements :

- Massifs : **rond-point Weishardt**, **La Molière**, **place du Languedoc**,
- **Rénovation d'appartements** que nous conventionnons avec le **CIDF** (Centre d'Information pour le Droit des Femmes),
- **Mise aux normes et accessibilité** des ERP,
- **Travaux sur les cimetières** : une enveloppe de **195 000 €** au budget pour des acquisitions et travaux (entreprises et régie),
- **Travaux à la MJC** : au minimum, **peinture**.
-

Voilà pour le **programme 2025**, sur lequel on pourra revenir.
Il est important de souligner que les **dépenses d'investissement incluent le remboursement de la dette**, mais celui-ci ne représente que **18 %**.
Donc **82 % des dépenses, soit plus de 6 millions d'euros**, sont bien **consacrées aux projets d'investissement** de la commune.
Comment cela sera-t-il financé ?
Comme vous l'avez vu dans les inscriptions au budget 2025 :

- Les **emprunts représentent 42 %**,
- Le **même niveau d'emprunt d'équilibre** que l'année dernière : **environ 3 millions d'euros**.

En 2024, on avait inscrit 3 M€, et on en a réalisé **1,2 M€**. En 2025, l'objectif est de **rester dans la même fourchette** : 1,2 M€, peut-être 1,3 M€, peut-être 1,1 M€, mais **on reste dans le cadre du désendettement voté en début de mandat**.
Comme l'année dernière – et **Nicolas HERRET** me l'a encore dit : « J'aime bien la flèche, au moins elle est parlante » – l'idée, c'est de **faire progresser la part des subventions**, sachant que les partenaires **paient en trois fois**, ce qui est devenu la norme.
Donc on veut **faire monter la part des subventions** et **faire baisser la part des emprunts**.
Sur la dette : en 2025, on ne prévoit **ni désendettement massif**, ni nouvel endettement. L'idée, c'est de rester **au niveau de 2024**.
Et à la fin du mandat, on aura **2 millions d'euros de dettes en moins** par rapport au 1er janvier 2020. On sera passé de **16 M€ à un peu moins de 14 M€**, soit une **baisse de plus de 2 M€**, l'équivalent de **10 à 15 %** de diminution.
En synthèse :

- Un **budget qui respecte les fondamentaux d'équilibre**,
- Un budget **volontariste et ambitieux en matière d'investissement**,
- Une **baisse des taux d'imposition** sur les **trois taxes communales**, en compensation de la mise en place de la **THLV**,
- En 2025, l'encours de dette **se stabilise**,
- Et sur le mandat, la dette aura **diminué de plus de 2 M€**.

M. le Maire : « Ce n'est pas le compte de gestion d'abord ? »

M. Mathieu BLESS : « Effectivement, oui, vous avez raison, M. le Maire. Ce qu'on peut faire, et M. TERRASSIE l'a bien dit tout à l'heure, c'est d'abord de voter le compte de gestion, qui est le compte dressé par le comptable public, qui n'est pas un acte politique. C'est la certification de la concordance des comptes, c'est quand même important, mais cela donne moins lieu au débat que le CA (Compte administratif) ensuite, vous avez raison. Donc si vous en êtes d'accord, on démarre par ça, par le vote du compte de gestion établi par la direction départementale des finances publiques. »

M. Mathieu BLESS procède à la lecture de la délibération.

M. le Maire : « Une fois de plus, on est sur une adoption de compte de gestion. Y a-t-il des questions ? M. TERRASSIE ? »

M. Vincent TERRASSIE : « Ce n'est pas une question, c'est comme pour la régie des pompes funèbres. Nous allons le voter puisque c'est le travail du comptable public avec les éléments qui lui sont fournis. Je vous remercie, M. BLESS, d'avoir précisé. Vous voyez, parfois, mes interventions servent à quelque chose. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération suivante. »

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SGC de Gaillac a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

➢ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/24 au 31/12/24 ;

➢ Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

➢ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

- DÉCLARE QUE le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Gaillac, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 33
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien) - M. ANDRIEU René.

Contre : Néant.

Abstention : Néant

Absents sans pouvoir : 0

N° 7 - Approbation du Compte Administratif 2024.
(Rapporteur : Mathieu BLESS)

M. Mathieu BLESS : « La délibération suivante, elle concerne le compte administratif. Donc peut-être qu'avant que je lise la délibération, il y a peut-être des questions sur différents comptes ou des interventions ? Sortez, M. le Maire, quand il y aura le vote. Pour l'instant, il y a des interventions, il y aura peut-être des réponses. Ce n'est pas moi qui donne la parole. »

M. le Maire : « M. BACOU. »

M. Julien BACOU : « Je lève la main, je suis quelqu'un de très poli. M. le Maire, chers collègues, le compte administratif 2024 qui nous est soumis, le mot est choisi, affiche en apparence une situation budgétaire saine avec un résultat global excédentaire de 1,93 million d'euros – quelle aubaine à un an des élections municipales et surtout à l'heure du bilan de votre mandat ! Mais à y regarder de plus près, plusieurs signaux doivent nous alerter et appellent à la vigilance. Tout d'abord sur l'investissement, s'il est normal et même indispensable que notre commune investisse pour moderniser ces infrastructures, je m'inquiète de la fragilité du modèle de financement. À la fin de l'année 2024, nous affichons 2,7 millions d'euros de restes à réaliser en dépenses d'investissement contre seulement 585 000 euros de recettes prévues pour les couvrir. Lors du compte administratif 2023, nous n'avions que, je le mets entre guillemets, 1,3 million d'euros de restes à réaliser. Donc, sur une année, nous avons 1,4 million de plus de restes à réaliser, c'est quand même assez conséquent. Cela représente un besoin de financement immédiat qu'il faudra bien aller chercher quelque part et que vous repoussez clairement sur la prochaine mandature. Le constat est clair : pour présenter un résultat acceptable, vous vous contentez de maquiller le compte administratif aussi vulgairement qu'un camion volé.
Concernant l'épargne nette, elle s'élève à seulement 33 000 euros. Alors, c'est positif, c'est toujours mieux que l'an dernier, mais c'est très faible. Cela signifie que notre capacité à autofinancer nos projets est quasiment nulle. Autrement dit, pour tout investissement un tant soit peu ambitieux, nous dépendons exclusivement de l'emprunt. Et justement, le recours à l'emprunt a bondi de 60 % cette année, passant de 750 000 euros en 2023 à 1,2 million en 2024. Certes, notre capacité de désendettement repasse sous le seuil critique des 12 ans – nous sommes à 11 ans – mais elle reste très dégradée par rapport à la moyenne nationale qui est de 5,5 ans. Il ne faudra pas qu'un retournement conjectural ou une baisse des dotations viennent aggraver encore la situation. Quelques signes préoccupants, j'en ai presque, je ne vais pas dire " rigoler ", mais quand je pense que certains s'imaginent à tort que le secteur culturel serait en péril avec une municipalité Rassemblement National, je me permets tout de même d'attirer votre attention sur un fait : en 2024, pas un seul euro n'a été investi dans les bâtiments culturels. Zéro.
Une autre dépense a particulièrement attiré mon attention, celle liée à la formation des élus. En 2022, je vous avais reproché de ne quasiment pas utiliser l'enveloppe réservée à la formation des élus, qui est une enveloppe mise dans une certaine obligation. Environ 5 000 euros avaient été budgétisés et presque rien n'avait été engagé. Depuis, on peut dire que vous avez largement rectifié le tir. N'étant pas présent l'an dernier lors du vote du budget, je n'ai pas pu vous faire la remarque à ce moment-là, mais les chiffres sont parlants. En 2023, ce sont 32 formations qui ont été suivies pour un montant total de 20 360 euros. Cela représente 630 euros par formation. Sur ces 32 formations, 3 étaient destinées au groupe majoritaire, 29 étaient à votre nom personnel. En 2024, on retrouve encore 32 formations, toutes dispensées par la société Heaven Nice sur le thème de la prise de parole, avec des modules pour débutants, pour intermédiaires et avancés. Chaque formation coûte 560 euros, soit un total de 17 920 euros. Là encore, elles vous étaient toutes destinées. Je ne me permettrai pas de juger de la qualité de ces formations, ni même de vos besoins à la matière, mais je m'interroge tout de même : en seulement deux ans, vous avez suivi 61 modules de formation, donc 35 uniquement sur la prise de parole, pour un coût total approchant les 35 000 euros. Est-ce bien raisonnable ? Est-ce bien une priorité dans le contexte budgétaire que nous connaissons ? Je pose la question, et je pense que beaucoup de Graulhetois se la posent aussi.
Concernant les principaux rapports financiers, ils restent en dehors des clous de la moyenne de notre strate. L'encours de la dette par habitant est bien supérieur à la moyenne et le taux d'endettement atteint 107 % contre 68 % en moyenne nationale, révélant une fois encore le poids considérable de la dette sur les finances de notre collectivité. En résumé, le compte administratif révèle une situation de plus en plus contrainte, malgré vos exercices récurrents d'autosatisfaction et vos recherches d'excuses permanentes puisqu'en 2020, c'était le Covid, puis Emmanuel Macron, puis la guerre en Ukraine, puis les méchants élus d'opposition et maintenant, l'agglomération Gaillac-Graulhet. Tout le monde a des maux sauf vous. Ce bilan, c'est le vôtre, alors je vous demanderai de l'assumer. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. BACOU. Je vais vous répondre concernant la formation et la prestation. Pour rappel, depuis mars 2023, la commune de Graulhet ne dispose plus de directeur de cabinet. Afin de préparer mes interventions politiques ainsi que celles du groupe majoritaire, nous faisons appel à une prestataire externe, ce qui permet de bien distinguer les rôles entre les élus et les agents municipaux. Les montants que vous évoquez doivent donc être mis en perspective avec les économies réalisées suite à la démission du directeur de cabinet.

Le delta qui en découle est de l'ordre de plus ou moins 150 000 euros en faveur de la collectivité. Vous n'allez pas me reprocher de faire des économies au vu de l'actualité que nous vivons. Merci. D'autres interventions ? M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Pour continuer un petit peu et reprendre quelques termes, à la lecture du compte administratif 2024 – vous savez comme moi qu'aux chiffres, on peut leur faire dire ce que l'on veut – je vois bien qu'aux opérations d'équipement vous avez réalisé 1 700 144 €. On a un reste à charge, bien sûr qui avoisine les 3 millions — je ne vais pas redire le chiffre, tout le monde le connaît, 2 726 000 euros, à peu près. Cela fait qu'au final, dans nos opérations d'équipement, on est presque au même montant que notre remboursement de la dette à 1 195 000 euros. On n'y arrive pas trop, on continue.
Sur les recettes d'investissement, alors là, il y a un truc, je pense que vous nous vendez du rêve, c'est sur les subventions. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la présentation qui nous a été faite. J'arrive à peu près péniblement à 16 % des recettes pour la partie des subventions, qui représente en 2024 285 332 € alors qu'elle avait été budgétisée à 788 218 €. Je ne suis pas vraiment convaincu qu'on aille jusqu'au bout. Pour d'autres remarques, je regrette qu'en section de fonctionnement, par exemple, que les " divers et autres lignes " dont on n'a pas vraiment de détails représentent à peu près un demi-million d'euros, 553 175 euros. Après, j'ai d'autres questions d'ordre un peu plus pointu sur différentes lignes, j'y reviendrai tout à l'heure. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention. Mathieu. »

M. Mathieu BLESS « Simplement, concernant le reste à réaliser, il ne faut pas laisser entendre que nous laisserons une situation compliquée. Aujourd'hui, les choses sont clairement établies. Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, les dépenses reportées concernent principalement deux opérations. La première est l'opération du Gouch qui, effectivement, est reportée depuis plusieurs années, y compris les subventions qui lui sont associées. La seconde, abordée de manière totalement transparente, est celle qui a débuté il y a quelques jours en face du lycée : la construction de l'espace multisport.
Vous constatez peut-être que nous sommes trop honnêtes : nous avons engagé les marchés avant la fin de l'année, sans avoir encore obtenu les subventions correspondantes. Actuellement, les demandes de subventions sont déposées auprès de la région et du département, y compris pour la Capelette, qui est budgétisée mais ne figure pas dans les restes à réaliser. Pour le plateau multisport, les demandes de subventions sont en cours, ainsi que les 800 000 euros des fonds de concours de l'agglomération, qui seront partiellement mobilisés pour ces opérations. Il y aura donc bel et bien un équilibre. Nous procéderons à des décisions budgétaires modificatives pour intégrer ces subventions.
Je comprends votre inquiétude à ce sujet, qui repose sur l'importance des restes à réaliser. Toutefois, les recettes suivront en partie grâce aux subventions qui nous seront notifiées au cours de l'année. Vous le savez, nous ne comptabilisons les recettes qu'une fois qu'elles sont officiellement notifiées. Certes, nous ne sommes pas parfaits, mais les chiffres avancés ici sont parfaitement assumables, sans difficulté ni besoin de justification.
Ceux qui prendront la relève en 2026 trouveront à la fois un excédent de fonctionnement et un besoin de financement conforme aux normes des collectivités. Pour remettre cela en perspective, en 2008, nous avions hérité d'un déficit d'investissement de plus de 2 millions d'euros, non couvert par aucune ressource, lié à des travaux de voirie sans subvention et à divers chantiers sans financement prévu. L'excédent de fonctionnement était inexistant : zéro, avec 2 millions d'euros de dettes.
Ainsi, au moment où nous nous apprêtons à voter, ou à soumettre au vote le CA 2024 et le budget 2025, je peux affirmer avec certitude que la situation sera bien plus claire et transparente à la fin de ce mandat qu'elle ne l'était lorsque la gauche est arrivée au pouvoir en 2008. Cela, je peux l'affirmer sans risquer de me tromper. »

M. le Maire : « Merci, Mathieu. M. BACOU. »

M. Julien BACOU : « Oui, moi, ce qui me fait quand même doucement rire, c'est que le gymnase ouvert, vous l'annoncez sur les slides du budget prévisionnel de 2025. Donc oui, il sera réalisé, mais ce n'est pas un projet de 2025, c'est un projet de 2024 payé en 2025. Cela me dérange parce qu'au final, cela fait 2-3 ans qu'on parle de ça et on a l'impression qu'on en a eu 3 depuis. C'est un peu comme le collège qu'on a rénové trois fois. »

M. le Maire : « M. BACOU, je ne peux pas vous laisser dire cela. Vous qui siégez à la région, qui avez été attaché parlementaire et qui avez suivi des dossiers majeurs et structurants, vous ne pouvez pas minimiser les délais et les procédures. Pourquoi le rappeler ? Parce qu'aujourd'hui, l'équation est simple : il faut faire plus avec moins. Hier comme aujourd'hui, et demain ne fera pas exception.
On peut dire ce que l'on veut, critiquer autant que l'on veut, mais le constat demeure. Que cela plaise ou non, il est là : nous avons désendetté la ville, nous avons continué à investir, en utilisant tous les moyens à notre disposition avec prudence, mais toujours avec la volonté de progresser. La preuve : nous avons accueilli près de 1400 à 1500 nouveaux habitants, nous avons commencé à rénover, et l'image de la ville évolue. Ce processus ne se fait pas en un claquement de doigts, bien au contraire. C'est le fruit de la rigueur et du travail.

Bien sûr, j'aimerais que tout se transforme instantanément, mais ce n'est pas le cas, et ce n'est pas une idée qui me fait sourire. Au quotidien, je peux vous assurer que ce n'est pas quelque chose qui me fait doucement rigoler. Lorsque l'on administre une collectivité avec 7 700 foyers fiscaux dont 75 % ne sont pas imposables sur le revenu, et que 60 % de la Dotation Globale de Fonctionnement dépend de la péréquation, il est évident que nos marges de manœuvre sont limitées. Vous le savez, tout le monde ici le sait. C'est pourquoi nous travaillons en partenariat. »

M. Julien BACOU : « Excusez-moi, mais ce n'est pas mon propos et ce n'est pas la question. »

M. le Maire : « Oui, mais c'est trop facile. »

M. Julien BACOU : « Je vous dis, vous avez présenté l'an dernier au budget 2024 le fait qu'on allait avoir un nouveau truc omnisport. Vous le représentez au budget 2025 presque en prétendant que c'est un nouveau projet. C'est un projet de 2024 qui sera financé en 2025. Soyez honnête. »

M. Nicolas HERRET : « Il ne me semble pas que nous présentions les choses de manière trompeuse. Excusez-moi, je vais terminer. Il est essentiel de souligner notre transparence et notre volonté de communiquer clairement. Oui, nous avons mentionné que les restes à réaliser sont nombreux. Les dossiers ont été engagés en 2024 car, peut-être ne le savez-vous pas, mais il est impératif d'intégrer ces projets dans le budget afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises avant même de déposer les dossiers de subvention. C'est une étape incontournable. Ce choix a été fait en toute transparence en fin d'année 2024. Nous aurions pu attendre début 2025, mais nous avons décidé d'agir plus tôt. À aucun moment nous n'avons cherché à cacher quoi que ce soit, nous avons été clairs dès le départ. Ces projets seront présentés, ils ont été engagés en 2024, ils seront portés en 2025 et effectivement réalisés cette même année. Comme l'a souligné Mathieu, les subventions ne figurent pas encore dans le budget 2025 car elles n'ont pas encore été attribuées, mais elles viendront s'ajouter aux recettes du projet.
Je ne sais pas comment l'expliquer autrement, ni si une nouvelle explication est nécessaire, mais finalement, cela fait aussi partie de la communication : expliquer et réexpliquer. »

M. Julien BACOU : « Je vous demande juste de ne pas le présenter comme un projet de 2025, c'est tout. »

M. Nicolas HERRET : « Un projet de 2025, c'est un projet qui a été engagé en 2024 et que nous allons finaliser.

M. Julien BACOU : « Sur la slide, c'était marqué " projet 2025 ". »

M. Nicolas HERRET : « Parce qu'il va être réalisé en 2025. »

M. Julien BACOU : « Mais c'est un projet de 2024. Cela fait deux fois qu'on annonce le même projet, c'est aussi simple que cela. »

M. Nicolas HERRET : « Je vous rassure, on va représenter des délibérations sur le même sujet quand on aura les subventions. »

M. le Maire : « Mais moi, ce que j'en retiens de tout ça, c'est que nous aurons un nouveau bâtiment structurel sur la ville de Graulhet. C'est tout et rien d'autre. M. BATAOUI. »

M. Kamel BATAOUI : « Oui, M. le Maire, vous venez de dire qu'on a désendetté la ville. Pour autant, non, vous remboursez un montant de capital qui est converti pour un même montant, si ce n'est supérieur, premièrement. Deuxièmement, on peut véritablement désendetter une ville en sacrifiant les services publics locaux. C'est ce que vous avez fait, M. le Maire. Le centre social qui a été fermé, la piscine qui n'est plus présente, la régie funéraire où finalement, on prend de l'argent de la régie funéraire pour le transférer vers le compte de la mairie. En fait, il est facile de dire qu'on désendette la ville dès lors que les services publics importants aux yeux des Graulhetois n'existent plus. Aujourd'hui, je le rappelle, la piscine et le centre social ont été fermés. Combien d'économies vous avez réalisées à ce niveau-là, M. le Maire ? Je ne vois pas comment vous pouvez aujourd'hui annoncer une gestion fière de votre part lorsque les services publics locaux sont anéantis. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention. Juste pour vous rappeler que nous n'avons pas baissé les aides aux associations, que le centre social a fermé pour des raisons de plus de financement de la CAF et que nous avons créé la Maison des familles, que nous accompagnons dans le caritatif à un niveau où cela n'existe pas sur d'autres collectivités de la même taille. Nous avons créé France services, n'oubliez pas. »

M. Kamel BATAOUI : « C'est moi qui l'ai créé. Vous n'en vouliez pas, M. le Maire. »

M. le Maire : « Je reconnais cette expression : « c'est moi la République », donc c'est vous, France Services. Merci. Tout le monde a entendu que vous étiez tout seul. Oui, merci. »

M. Kamel BATAOUI : « Non, je n'étais pas tout seul, bien évidemment, ce n'est pas moi qui ai donné l'argent, mais Mme BELOU était opposée, et donc si je n'avais pas insisté, si je n'avais pas pointé du doigt la nécessité de maintenir un service public local en termes de démarches administratives, vous ne l'auriez pas fait, M. AZNAR. »

M. le Maire : « Pour faire court, M. BATAOUI, c'était inscrit dans le programme de campagne et l'équipe majoritaire l'a mis en œuvre. Point. Ensuite, vous évoquez des économies ici et là, mais regardez ce qui a été réalisé à côté. Aujourd'hui, nous mettons en place un service pour les enfants à la piscine, le BAM (Bassin d'Apprentissage Mobile) a été installé, nous avons aménagé Nabeillou, investi dans le stade et plusieurs autres périmètres.
Rappelez-vous. Vous semblez avoir la mémoire courte, comme si rien ne changeait autour de vous. Prenez du recul, observez l'évolution de la ville. Bien sûr, nous aimerions aller plus vite. Mais l'impatience, c'est aussi ne pas prendre le temps de travailler les dossiers structurants. Moi le premier, j'aimerais que les choses avancent plus rapidement, mais la capacité d'action impose un équilibre. Un équilibre pour les usagers, pour les habitants, et pour le bassin de vie, en menant des négociations avec tous les partenaires. Il ne s'agit pas simplement de se focaliser sur une vision limitée, centrée sur soi-même.
C'est ça, la réalité. Gérer une collectivité implique parfois de faire des compromis, voire d'accepter des situations difficiles. Depuis 2020, les règles du jeu ont profondément changé en matière d'aide, de subvention et d'accompagnement. Vous le savez bien : les textes évoluent presque toutes les semaines ou tous les mois. Ce qui a été décidé ou investi il y a deux ans peut aujourd'hui se retrouver bloqué à cause de nouvelles réglementations. C'est la difficulté majeure dans la gestion et la projection d'une collectivité ou d'un territoire : tout change très rapidement en termes de législation, de normes et de règles. En revanche, les moyens financiers ne suivent pas le même rythme. Et ça, je peux vous l'assurer. »

M. Kamel BATAOUI : « M. le Maire, je n'ai pas accepté d'avaler des couleuvres, c'est la raison pour laquelle j'ai quitté le groupe majoritaire sur des points que j'estimais capitaux dans une ville soi-disant gérée par une équipe de gauche qui sacrifie un centre social et une piscine, M. le Maire. »

M. le Maire : « Et vous avez bien fait parce que me faire enregistrer à mes dépens, sans le savoir, ce n'était pas propre. Mme BELOU. »

Mme Florence BELOU : « Il est important de rappeler que Maison France Services est un projet d'État, initié sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, ce qui est incontestable. En revanche, parmi les quatre personnes qui y travaillent, trois sont payées par la commune, et aucune directement par l'État. C'était une décision nationale, et comme beaucoup de décisions d'État, elles sont souvent imposées de manière verticale… Nous pourrons en discuter plus tard.
J'aimerais que nous gardions un débat respectueux, même en période électorale. Les Graulhetois méritent mieux qu'une polémique stérile. Je tiens à souligner que lorsque la mairie de Graulhet affecte trois employés supplémentaires à Maison France Services, c'est un service rendu au bassin de vie. Que cela plaise ou non, il s'agit d'un service public, d'un engagement social, d'un accompagnement direct et concret des citoyens. On peut essayer de discréditer ces efforts, mais il y a des limites aux argumentaires, et les habitants qui bénéficient de Maison France Services sauront s'en souvenir.
Je vous remercie. Et je tiens à rappeler à M. BACOU que le collège sera achevé dans les délais et qu'il sera un bel établissement. Plutôt que de dénigrer tout ce qui est accompli dans la ville, rappelons-nous qu'ici, depuis 2008, nous nous battons pour l'image de Graulhet. Nous nous engageons pour les Graulhetois, pour mettre en valeur ce que nos entreprises et notre tissu associatif réalisent. À chaque fois qu'une vision négative est véhiculée, c'est la ville elle-même qui en pâtit. C'est pourquoi il est essentiel d'être fier d'être Graulhetois. Autour du groupe majoritaire, nous le sommes profondément. »

M. le Maire : « Attendez, M. BACOU, M. TERRASSIE a demandé la parole. Ensuite, M. BACOU. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci. Enfin, je vais pouvoir m'exprimer. J'espère que je vais être écouté, même si je sais que les groupes d'opposition ont toujours tort, que les groupes d'opposition, ce n'est pas la peine de les écouter. On a même entendu en commission : " On s'en fout de ce que pense telle personne ". Bon, même si vous vous en foutez, je vous le dis, je vais le dire quand même. Pour répondre à Mme BELOU, je pense que le groupe majoritaire est aussi en campagne quand on voit les slides qui viennent de passer, surtout quand on remonte à 2008, puis 2020. Enfin bon, ça, c'est un détail, mais je pense que vous êtes bien en campagne, vous aussi, le groupe majoritaire, donc ne dites pas que les groupes d'opposition sont en campagne. Moi, sur ce compte administratif, il y a quand même plusieurs choses qui me chagrinent. Est-ce qu'on pourrait revenir, si c'est possible, aux slides sur les investissements, avec les restes à réaliser. Merci.

Effectivement, comme on voit, après avoir cumulé les déficits et affecté l'affectation de 2023, on tombe à 813 139 euros de besoins à réaliser. Sur ce point-là, je ne vais pas refaire le débat, mais on arrive presque à chercher 3 millions d'euros en prenant en compte les restes à réaliser : 3 millions d'euros de besoins de financement sur la section investissement, qui sont à peine couverts par le résultat cumulé de fonctionnement qui est à 2 743 000 euros, donc ils le couvrent à peine. Sur ce point-là, je ne suis pas d'accord, c'est quelque chose qui me choque. La dette, on est quand même à 1 000 euros par habitant, toujours. Je n'ai pas l'impression qu'on a diminué de beaucoup ; cela reste quand même beaucoup par habitant, 1 000 euros. Quand on sait à combien il y a un SMIC, cela fait beaucoup. Ensuite, je ne vais pas refaire tout le compte administratif. Vous savez ô combien, en tant que comptable, j'adore les comptes " autres et divers ", je ne comprendrai jamais. On en a quatre dans la section à caractère général : un à 75 000, un à 162 000, un à 29 000 arrondis, un à 37 000. Je vous laisse faire le calcul. On met ce qu'on veut dedans. On fait dire ce qu'on veut au chiffre, M. le Maire, la preuve avec les comptes " autres ", tout simplement. 38 000 euros à peu près de formations en deux ans, quand on cumule, cela aurait peut-être financé, vous voyez, la moitié d'un corbillard : cela fait 80 000 euros à peu près. Comme quoi, on aurait pu le mettre ailleurs. Après, je ne ferai pas de commentaire sur les résultats des formations, je ne suis pas là pour ça, je ne suis pas formateur. Je vous remercie d'avoir eu le parc automobile de la ville 455 jours après l'avoir demandé. Je l'ai quand même eu, il était temps – bon je n'étais plus à un jour près, 455 jours, mais je l'ai eu hier. Et alors dans le compte administratif, quel a été mon étonnement quand dans crédit-bail, je vois que la commune a un 3008 qui n'est pas dans le parc automobile de la ville. Alors là, grand étonnement, un 3008 dans le compte administratif – et dans le budget, qui plus est ; continuons jusqu'au bout : Un crédit-bail, qui n'est pas dans le parc automobile de la ville. La cerise sur le gâteau, parce que là, j'aimerais avoir une confirmation : on a un véhicule, une Peugeot 308, immatriculée DE761HX. J'aimerais savoir à qui elle est affectée, parce que j'ai eu ouï dire que ce véhicule a pris pas mal de contraventions, et j'aimerais savoir où ça en est, s'il vous plaît, M. le Maire. »

M. le Maire : « Les deux véhicules, ce sont des véhicules de service, tous affectés à l'administration générale. Le 3008, véhicule de service et cabinet, au départ, il est dans le tableau. »

M. Vincent TERRASSIE : « Non, il y a un 2008 dans le parc-autos, M. le Maire, il n'y a pas de 3008. »

M. Mathieu BLESS : « Il me semble logique d'apporter cette explication, même si je ne peux l'affirmer avec certitude, n'ayant pas examiné les détails en profondeur. Cependant, en lien avec votre intervention, il est probable que les informations transmises sur l'état de l'actif des véhicules de la collectivité concernent uniquement les véhicules dont nous sommes propriétaires et que nous amortissons.
C'est pour cette raison qu'ils apparaissent sur les fiches établies en lien avec la trésorerie concernant les biens communaux amortis. En revanche, un véhicule en crédit-bail ne fait pas partie de ces actifs puisqu'il n'est pas amorti, ce qui explique son absence dans l'état patrimonial de la commune. C'est une subtilité comptable qui peut prêter à confusion.
Quoi qu'il en soit, l'essentiel reste que ce véhicule figurait bien dans la liste des éléments qui vous ont été fournis avec transparence. »

M. Vincent TERRASSIE : « Ah non, il n'est pas dans le tableau qu'on m'a envoyé. Il est dans le compte administratif et dans le budget en page 154. »

M. le Maire : « Juste pour information, c'est une coquille, parce qu'il n'y a pas le 3008 à la mairie. »

M. Vincent TERRASSIE : « Ah, donc on a un compte administratif et un budget qui sont faux. C'est un détail, vous allez me dire, mais un détail, c'est très important. »

M. le Maire : « Cela ne change pas le montant qu'il y a au bout. C'est l'intitulé au départ de la marque ou du modèle de véhicule. D'un côté 10 centimes, de l'autre côté une coquille, mais cela ne change pas le résultat en bas à droite, alors arrêtez un peu de dire n'importe quoi. »

M. Vincent TERRASSIE : « N'importe quoi », je vous remercie M. le Maire de respecter les groupes d'opposition. Franchement, c'est tout à votre honneur. »

M. le Maire : « Je vous respecte. Vous avez repris le coût de la formation à 30 000. Je vous rappelle que sur la période de deux ans et demi, par ma volonté, en ne remplaçant pas le directeur de cabinet, c'est 150 000 euros que je fais économiser à la ville. »

M. Vincent TERRASSIE : « Oui, enfin, ça, cela a bon dos quand même. »

M. le Maire : « Il n'y a pas de bon dos. »

M. Vincent TERRASSIE : « C'était pour préparer les conseils municipaux quand même la formation ? »

M. le Maire : « Évidemment. »

M. Vincent TERRASSIE : « Donc elle remplaçait le directeur de cabinet. »

M. le Maire : « Elle ne remplaçait pas le directeur de cabinet, elle venait en appui. C'est normal. »

M. Vincent TERRASSIE : « Donc c'est un poste politique. »

M. le Maire : « Vous n'avez pas écouté quand j'en ai parlé tout à l'heure. J'ai dit pour ne pas mélanger les genres entre les services techniques et les élus. Je l'ai dit. C'est que vous n'avez pas écouté une fois de plus. »

M. Vincent TERRASSIE : « Ce genre de commentaire, j'aimerais ne pas l'avoir, s'il vous plaît, M. le Maire, parce que je pense qu'il y a pas mal d'élus de la majorité qui n'écoutent pas non plus quand quelqu'un parle et on est là pour travailler. Donc maintenant, vous allez peut-être respecter les élus de l'opposition. Je vous rappelle qu'en commission, l'autre jour, vous m'avez dit que j'avais exigé le tableau des véhicules. Je n'ai jamais exigé. Trouvez-moi le procès-verbal ou le Conseil municipal où je vous l'ai exigé. Trouvez-le pour voir. Je n'ai jamais rien exigé, j'ai toujours fait des demandes par mail et comme je vous dis, je l'ai eu 455 jours après. Et j'ai quand même posé une dernière question où j'aimerais avoir la réponse, si c'est possible. »

M. le Maire : « Et la dernière, c'est laquelle ? »

M. Vincent TERRASSIE : « Le deuxième véhicule pour laquel j'ai eu ouï dire qu'il y aurait eu des contraventions. »

M. le Maire : « Exact. Il y a une procédure en cours. »

M. Vincent TERRASSIE : « On peut savoir où elle en est ? »

M. le Maire : « Elle est juridique. Elle est en cours. »

M. Vincent TERRASSIE : « C'est-à-dire ? »

M. le Maire : « C'est-à-dire qu'elle est en cours. »

M. Vincent TERRASSIE : « Avec qui ? »

M. le Maire : « Aujourd'hui, au tribunal, elle est en cours. Je ne peux pas vous en dire plus pour le moment. Quand ce sera finalisé, je reviendrai vers vous. Mme DA COSTA. »

Mme Céu DA COSTA : « Vincent, tu as fini ? Merci, M. le Maire. Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire M. TERRASSIE. Vous nous dites que cette procédure est en cours. D'accord. Vous ne voulez pas parler de la procédure. Par contre, vous pouvez répondre à : ce véhicule, il est conduit par qui d'habitude ? Qui conduit ce véhicule ? Il est affecté à qui ? »

M. le Maire : « Ce véhicule n'est pas affecté à une personne en particulier. Régulièrement, il y a Mme la DGS qui le conduit, mais régulièrement les services le prennent pour aller à des concours, à des formations, ou quand ils vont sur la préfecture, ou quand ils vont là où ils doivent aller. Donc il y a quasiment 10 à 15 personnes qui prennent ce véhicule. »

Mme Céu DA COSTA : « D'accord, alors je continue dans mes questions. Par rapport à ces contraventions qu'il y aurait eu, c'est à qui de les régler, les contraventions ? »

M. le Maire : « À la personne qui a pris l'amende, au conducteur, donc la procédure est en cours. »

Mme Céu DA COSTA : « Ça, ça arrive si elle est désignée. »

M. le Maire : « Justement, je vous dis que la procédure est en cours. »

Mme Céu DA COSTA : « Ah non, mais moi, je vous pose des questions factuelles. Vous me répondez « Il y a une procédure en cours ».

M. le Maire : « Je ne suis pas là pour parler de procédure en cours. Je vous en reparlerai quand ce sera finalisé. »

M. Vincent TERRASSIE : « Vous nous dites qu'il y a une procédure en cours, donc vous pouvez très bien nous dire si le conducteur a été désigné ou non, tout simplement. »

M. le Maire : « Je vous dis que la procédure est en cours. »

M. Vincent TERRASSIE : « Cela ne répond pas à la question. Dans l'art de répondre à côté, vous êtes sur la première marche. »

Mme Florence BELOU : « M. le Maire, RGPD, ça vous parle ? RGPD, ça vous parle ou pas ? »

M. le Maire : « Demandez à M. POSER ce que c'est RGPD, il vous répondra. »

M. Nicolas POSER : « Je vous rappelle que le document, on l'a eu par la CADA et ce n'est pas ma faute si vos services en interne, entre guillemets, nous ont transmis un document avec des noms. J'ai reconnu que j'avais fait l'erreur cette fois-ci. »

M. le Maire : « Et je vous en remercie. »

M. Nicolas POSER : « D'accord. Je suis venu vous voir expressément pour. Je n'oublierai pas d'enlever le nom maintenant sur les prochains documents sur lesquels avons d'ailleurs beaucoup de questions, parce que vous avez régulièrement l'habitude quand même de nous prendre pour des idiots. »

M. le Maire : « Surtout pas. »

M. Nicolas POSER : « Des ânes. Je ne dirai pas autre chose, on est en Conseil municipal, on ne va pas utiliser d'autres mots. »

M. le Maire : « Pas du tout. »

M. Nicolas POSER : « Mais quand on vous demande quelque chose, rassurez-vous, derrière le document, il y est. »

M. le Maire : « Je n'ai pas à vous donner le nom de la personne. »

M. Nicolas POSER : « Je ne veux pas le nom. On n'en a même pas besoin. »

M. le Maire : « Je ne vous donne ni le nom ni la fonction. »

M. Nicolas POSER : « Ni même la fonction. »

M. Vincent TERRASSIE : « La question, c'est si le conducteur a été désigné. »

M. le Maire : « Je vous ai répondu cinq à six fois : la procédure est en cours. Mme DA COSTA.

Mme Céu DA COSTA : « Vous vous doutez bien que si on vous pose la question, c'est qu'en voyant tous ces « autres », « divers », dont on ne sait pas du tout ce qu'il y a derrière, on peut s'interroger. Vous nous dites qu'il y a une procédure en cours, donc vous nous confirmez ce soir, M. le Maire, que dans les " autres " et dans les " divers ", il n'y a absolument pas de régularisation de ces contraventions, puisqu'il y a une procédure en cours ? »

M. le Maire : « Jamais de la vie. C'est pour ça qu'il y a une procédure en cours. »

Mme Céu DA COSTA : « Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Je n'ai pas fini, excusez-moi. Du coup, puisqu'on peut rentrer un peu dans le détail, moi j'ai une question importante, c'est, par souci de compréhension, je pensais que le M57 allait pouvoir éclairer certaines situations. Mais là, ce montant-là, il me perturbe. À l'article 311, « activités artistiques, actions et manifestations culturelles", je vois une ligne " divers " avec un montant quand même qui n'est pas négligeable de 159 399 euros – autant arrondir à 159 400 euros. Est-ce qu'on pourrait avoir le détail de ce qu'il y a dans ce compte-là, parce que ce n'est pas 2 000 euros ou 1 000 euros ? On parle quand même d'à peu près 160 000 euros marqués " Divers ". Mais bon, c'est un divers à 160 000 euros sur un seul article. »

M. le Maire : « Alors, M. POSER, vous êtes à quelle page, pour le coup ? »

M. Nicolas POSER : « Page 103, 6 228. Divers, pour la colonne 311, 159 400 euros. »

M. Mathieu BLESS : « Oui, cela concerne bien l'ensemble des contrats. Tout d'abord, encore une fois, il n'y a rien à cacher. Si vous me le demandez, nous pourrions examiner les différentes dépenses et leur répartition dans les comptes 62 88 et 62 28, mais en Conseil municipal, cela risquerait d'être un peu long et pas forcément adapté. Toutefois, organiser une réunion dédiée à ce sujet ne poserait aucun problème.
Sachez que ces comptes sont intégrés à la nomenclature officielle et que la comptabilité de Graulhet respecte scrupuleusement cette nomenclature. Comme vous, je constate que certains éléments peuvent sembler génériques, mais c'est ainsi que fonctionne la nomenclature M57. Nous appliquons les règles en répartissant les comptes comme il se doit, en lien, comme vous l'avez entendu, avec le trésorier et la direction des finances publiques, notamment le trésorier de Gaillac. Nous suivons donc les procédures adéquates.
Cela dit, respecter les règles ne signifie pas forcément que tout est parfaitement lisible, et je peux comprendre ce point. Concernant les contrats inscrits au compte 62-28, ils regroupent historiquement l'ensemble des conventions, en particulier celles liées aux différentes compagnies intervenant tout au long de la saison culturelle. Vous avez eu raison d'examiner cela sous l'angle de la nature des dépenses, car le meilleur moyen d'approfondir l'analyse est de croiser la nomenclature comptable avec les fonctions budgétaires. Cela permet une lecture plus claire des différentes affectations.
Ainsi, parmi ces contrats, il y en a probablement une dizaine, voire une quinzaine, impliquant plusieurs compagnies sur l'ensemble de la saison culturelle, pour un montant total de 159 399,56 euros. »

M. Nicolas POSER : « Et du coup, je me permets de répondre, je ne remets pas en cause le travail des agents, surtout pas, ni de la bonne foi du trésor public, ni rien du tout, même pas la nomenclature, sauf que je pose la question pour avoir le détail. Et là, M. Mathieu BLESS, vous me répondez que ce sont les contrats des musiciens que je retrouve plus haut, en 611, " contrats de prestation de services " pour 142 210 euros. S'ils sont en haut, ils ne peuvent pas être aussi en bas. Là, il y a un problème. Ces comptes divers, je pense qu'il faut honnêtement arrêter de les utiliser. Si c'est sur des petites sommes, à la rigueur, on peut l'entendre, sur des sommes si importantes, même si c'est justifié ou justifiable, il faut le justifier. C'est illisible, en fait, un compte divers à 160 000 €. »

M. Mathieu BLESS : « Je vais peut-être laisser la parole à Marc. Effectivement, il y a des locations de matériels, mais bon, je laisse la parole à Marc, c'est quand même son domaine. »

M. Marc MIRALES : « Il ne faut pas confondre. Il y a deux choses dans le service culture. Il y a un budget annuel qui est la saison culturelle de la ville de Graulhet, c'est-à-dire les spectacles qui ont lieu au Foulon, les spectacles qui ont lieu au Forum et toute la saison culturelle en activité, que ce soit musique, danse, théâtre ou autre manifestation culturelle. Pour ça, il y a un budget annuel d'environ 150 000 euros – je ne dirais pas précisément. Et après, il y a un autre budget qui est le service " festivités ", avec les animations qui ont lieu sur Nabeillou. On a baissé ce budget, qui en 2024 était près de 230 000 euros, on l'a réduit à 100 000 euros. Cela arrive à peu près au même chiffre que la saison culturelle. Là, c'est tout ce qui se passe à Nabeillou et les festivités, c'est-à-dire le 14 juillet, les spectacles de Noël, etc. Donc ça, c'est un budget à part " festivités ". Dans toutes les mairies, vous avez un budget culture et un budget " festivités ". C'est deux choses différentes et il se trouve qu'ils ont cette année à peu près le même chiffre, à 2 000 ou 3 000 euros près. »

M. Nicolas POSER : « Pour répondre à M. Marc MIRALES, du coup, dans le divers, il y a toutes les festivités que nous avons eues à Nabeillou si je comprends bien, à peu près, c'est ça ? »

M. Marc MIRALES : « Oui, il y a les Saturnales… »

M. Nicolas POSER : « Des contrats de prestations ? »

M. Marc MIRALES : « Les contrats de prestations, des spectacles qui ont lieu à Nabeillou, des concerts de Nabeillou, des feux d'artifice. »

M. Nicolas POSER : « J'entends, je comprends, mais tout ça, à peu près, ce sont des contrats de prestations aussi, on signe un contrat avec eux, donc on pourrait les faire passer allègrement dans l'article 611, contrats de prestations et de services. »

M. Marc MIRALES : « Non, ce sont des festivités, c'est un budget " festivités ". Le 14 juillet, par exemple, dans toutes les villes, c'est une festivité. »

M. Nicolas POSER : « Cela passe en divers. J'en fais une autre après, si tu veux. J'ai une dernière question avant d'attaquer peut-être le budget. C'est page 125, je ne sais pas qui va être capable de me répondre, mais j'ai été franchement étonné. Je ne savais pas qu'à Graulhet, nous avions des bateaux-mouches, des péniches ou je ne sais pas quoi sur le Dadou. Je me pose la question parce que page 125, colonne 823, je ne sais pas comment il faut le dire, " transport public de voyageurs ", je me rends compte qu'on a du transport fluvial de voyageurs. Alors là, je voudrais que quelqu'un m'explique, s'il vous plaît, en quoi cela consiste, parce que je n'ai jamais vu aucun bateau transportant de voyageurs sur le Dadou. Alors là, celle-là, elle n'est pas trop mal, mais si vous êtes capables, pour vous sauver, entre guillemets, de me l'expliquer, ce serait très bien. Merci. Et sans botter en touche, une fois de plus, s'il vous plaît aussi. »

M. Mathieu BLESS : « Effectivement, je vois que ce sont des dépenses de personnel. Je ne pense pas qu'on ait des maîtres-nageurs sur le Dadou. Je ne pense pas qu'on ait des capitaines de bateau. Des capitaines de bateau, je n'en connais pas la mairie de Graulhet. Des capitaines de pédalo, peut-être. Écoutez, je suppose que cela doit être une mauvaise imputation. Ce n'est pas 823, cela a dû être croisé avec 833 ou 813 ou que sais-je, mais c'est une erreur. C'est une erreur. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? »

M. Nicolas POSER : « Attendez, excusez-moi, je reprends. Je peux entendre des erreurs, mais celle-là, en fait, je vais vous donner le chiffre, mais ce n'est pas le problème du chiffre non plus. Ce problème-là, c'est " transport fluvial de voyageurs " sur le compte administratif 2024 qui passe crème si on ne l'avait pas lu vraiment en profondeur, et puis on le retrouvera, ne vous inquiétez pas, au budget principal de 2025. »

M. Mathieu BLESS : « Sûrement. »

M. Nicolas POSER : « Certainement, je vous le confirme tout de suite. Une erreur en 2024, on dit, bon, peut-être. Deux fois, c'est que cela passe à la trappe, personne ne l'a vue, ça coule, mais du coup, si ce n'est pas le bon chapitre, où est-ce que ça va ? »

M. Mathieu BLESS : « C'est le bon chapitre, c'est le chapitre des dépenses de personnel, donc ce n'est pas des dépenses en plus ou en moins, c'est une ventilation par fonction. »

M. Nicolas POSER : « La ventilation n'est pas bonne là de toute la colonne. Le transport fluvial fait 147 247 euros – et je passe les centimes – ils ne sont pas là, ils sont ailleurs. Et donc, ce n'est pas bon. »

M. Mathieu BLESS : « Et il faudra le corriger, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Ils doivent être sur une autre fonction, je suppose. »

M. Nicolas POSER : « Je sais que c'est compliqué pour vous des fois d'admettre, on est pénible, mais là, celle-là, elle est un peu trop grosse et je ne peux pas accepter. J'en suis désolé, mais je ne peux pas accepter une erreur aussi importante. Le compte administratif, pour moi, n'est pas bon. Je veux le dire, je ne voterai pas ce compte administratif, mais pour ma part, il y a encore d'autres raisons, ne vous inquiétez pas. Je ne peux pas voter un compte administratif validé, qu'on vient de valider d'ailleurs, auprès de la trésorerie. Les chiffres sont sûrement bons, les totaux sont peut-être bons, mais il n'est pas placé au bon endroit et cela ne donne pas la bonne visibilité. " Transport fluvial ", juste, aux élus de la majorité, mes collègues qui siègent au sein de ce Conseil, je suppose, qu'aucun de vous, à titre de courtoisie, n'a vu cette coquille ? Non. »

M. le Maire : « Ce n'est pas du tout ça, M. POSER. Déjà, je tenais à vous remercier. »

M. Nicolas POSER : « L'an dernier, on l'avait reçu un peu trop juste. Une année, on m'a dit : " Vous ne savez pas lire, vous ne savez pas écrire, vous ne savez pas compter ". Cette année, j'ai pris le temps de le lire et de le feuilleter. Cela m'a pris des jours et des heures en soirée pour avoir le temps de le lire et de l'éplucher. Je fais ce travail dans l'intérêt général de la commune, en prenant conscience de toute la responsabilité qui m'incombe qu'élu, bénévole d'ailleurs de surcroît, mais élu. Je prends le temps de le faire. C'est un moment très important, le budget, n'est-ce pas, c'est le moment le plus important de la commune. On peut tous prendre le temps de le lire. Voilà, j'ai pris sur mon temps, mais je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter et d'avoir reconnu que c'était donc une boulette. »

M. le Maire : « Déjà, merci de nous avoir fait la remarque. C'est vrai que vous l'avez bien précisé, cela ne change rien au résultat du chapitre, c'est la fonction. Cela a été contrôlé, n'oubliez pas, par les services de la DDFIP, puis on l'a validé tout à l'heure. Cela veut dire que dans le chapitre, c'est validé, donc il n'y a que la fonction qui change. On va rectifier le tir, mais cela ne change rien dans la finalité. Mais je vous remercie pour avoir fait cette remarque. M. TERRASSIE. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci. Je ne vais pas revenir sur toutes les coquilles qu'il y a, j'en avais relevé une, M. POSER une autre, peut-être que d'autres élus en auront vu, je ne sais pas. C'est un détail. Je me souviens que quand on était passé à la M57 quand même, c'était pour pouvoir voter le budget au mois de décembre. On est le 10 avril, il faut qu'il soit voté avant le 15 avril. On est juste à temps, très juste. Donc voilà, c'était le petit aparté, deux ans qu'on est à la M57, décembre, budget et compte administratifs, on n'y est pas encore. Ça, ce n'est pas grave. Je suppose que puisqu'il y a une procédure en cours, le montant des contraventions, je peux le mettre dans la ligne " Autres ". »

M. le Maire : « Faites comme vous voulez. Je vous tiendrai au courant de la réalité. »

M. Vincent TERRASSIE : « Vous ne me le donnerez pas du coup ? »

M. le Maire : « Je vous le donnerai en temps et en heure, quand ce sera soldé.

M. Vincent TERRASSIE : « Donc on ne sait pas combien il y a actuellement ? »

M. le Maire : « Je me répète : procédure en cours.

M. Vincent TERRASSIE : « Procédure en cours, donc il ne doit pas y avoir 30 euros. »

M. le Maire : « Ni 30, ni 300, on est sur des milliers d'euros, donc je regarde ça de près, mais je ne vous donnerai pas ni le montant, ni le nom de la personne, donc juste pour vous dire que la procédure est en cours. »

M. Vincent TERRASSIE : « M. le Maire, je ne vous ai jamais demandé le nom, je ne vous ai jamais demandé la fonction, j'ai juste demandé où il était attribué. C'est tout. »

M. le Maire : « Pour revenir sur la M57, comme vous venez de l'aborder, on a eu les réponses de l'État en termes de dotation, de réponses. J'aurais bien aimé, comme d'autres collectivités, être en capacité, mais les dernières factures sont arrivées fin janvier, début février, et les réponses de l'État, on les a eues fin mars. »

M. Vincent TERRASSIE : « Il me semble qu'en M57, M. le Maire, on peut voter le budget en décembre et le remodifier derrière. »

M. le Maire : « Oui, mais ça demande une organisation et une préparation. Aujourd'hui, c'est mon souhait, mais comme je vous l'ai dit, entre le souhait et la réalité, il y a un monde. Et puis il faut avoir le temps. M. CALMETTES. »

M. Patrick CALMETTES : « Bonsoir. Comme l'a expliqué M. Mathieu BLESS, la taxe d'habitation logement vide qui va être pratiquée à partir de 2025, a été pratiquée à Gaillac depuis plusieurs années. Pourquoi Graulhet ne l'a pas pratiquée en même temps que Gaillac ? »

M. le Maire : Écoutez, c'est une excellente question. Notre réflexion s'est principalement nourrie de notre travail à l'Agglo, où nous avons analysé les dispositifs existants sur le territoire. Nous avons reçu des propositions de la DDFIP ainsi que d'un cabinet avec lequel nous collaborons, et nous avons décidé de mettre ce projet en place dès maintenant.
Aujourd'hui, la tension sur le logement est bien réelle. Avec la loi ZAN et la fin du mitage en périphérie, nous devons exploiter le potentiel intra-muros de la ville, qui demeure sous-utilisé et nécessite une analyse approfondie par les services fiscaux. Concrètement, si une personne possède un logement vacant, elle sera soumise à une taxe. Il lui revient, par déclaration, d'indiquer si ce bien est vacant, s'il s'agit d'une résidence secondaire (dans ce cas, il est soumis à un autre régime fiscal), s'il est en travaux ou réellement inoccupé.
L'objectif est avant tout d'amener les propriétaires à prendre conscience de ces logements vacants. Ils ont plusieurs options : entreprendre des travaux, y habiter, payer la taxe applicable selon la nature du bien ou, s'ils le souhaitent, remettre leur logement sur le marché. Cela peut se traduire par une rénovation en vue d'une mise en location ou par une vente. L'idée est donc de dynamiser le territoire.
Comme vous l'avez constaté, ce que nous collectons d'un côté, nous le réaffectons de l'autre. Cette mesure, bien que symbolique, repose sur un principe d'équité. Si, grâce à cette initiative, une vingtaine, une trentaine voire une quarantaine de logements fermés depuis des années réintègrent le marché immobilier, ce sera un bénéfice indéniable pour la ville. Il vaut mieux des bâtiments occupés et rénovés que des édifices laissés à l'abandon, obligeant la collectivité à pallier les défaillances des propriétaires privés.
Nous avons mené ce travail en parallèle de nos actions sur l'habitat, notamment via l'OPAH-RU et le SPR. En observant ce qui se fait ailleurs et en bénéficiant des conseils de divers acteurs, nous avons décidé d'avancer. Comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons mis en place des incitations financières — la « carotte » — et des mesures dissuasives très légères — le « bâton ». L'objectif n'est pas de sanctionner mais d'insuffler une

nouvelle dynamique et de mettre un terme à ces rues désertées, où les commerces disparaissent. Il s'agit de voir comment nous pouvons transformer cette situation.
Notre démarche vise à revitaliser la ville de Graulhet, sans contrainte excessive, mais avec une réelle prise de conscience du potentiel existant.
Merci pour votre question. Mme DA COSTA. »

Mme Céu DA COSTA : « Oui, je voudrais revenir sur les formations qui ont été évoquées. Vos excuses, en vous cachant derrière le salaire du directeur de cabinet qui serait économisé, vous pouvez nous donner le salaire du directeur de cabinet, à peu près ? »

M. le Maire : « Je n'ai pas à vous le donner. »

Mme Céu DA COSTA : « Très bien. Mais vous nous avez dit que vous avez économisé 150 000 euros.

M. le Maire : « C'est pour ça que j'ai dit " plus ou moins ", pour ne pas vous donner l'indication exacte. »

Mme Céu DA COSTA : « Donc, si je comprends bien, cette formation, elle vient pallier un directeur de cabinet ? »

M. le Maire : « Pas du tout. »

Mme Céu DA COSTA : « C'est vous qui l'avez dit. »

M. le Maire : « Pas du tout. Cela nous a permis de travailler, de monter en puissance, parce que vous savez très bien que quand on n'est pas accompagné et qu'on doit représenter la ville dans divers cercles ou dans diverses institutions, c'est normal d'avoir une formation et d'être préparé pour le faire. Je me suis appuyé sur un prestataire extérieur pour préparer les prises de parole, pour préparer aussi parfois des Conseils municipaux, mais aussi pour de l'organisation et être en capacité de porter les projets, de discuter, dans toutes les instances où je vais, de porter les projets de la ville de Graulhet. »

Mme Céu DA COSTA : « Très bien, pour préparer les conseils municipaux. On a eu le tableau… »

M. le Maire : « Je sais, c'est moi qui vous l'ai envoyé. »

Mme Céu DA COSTA : « On vous en remercie. Et justement, pour préparer les Conseils municipaux, je me suis aperçue, parce que je me suis sentie un petit peu touchée à ce moment-là, que lors du Conseil municipal du 17 décembre 2024, pour ce conseil, il y a eu deux formations de prise de parole avancée avant — que tout le monde comprenne ce que c'est – et une aussi le 17 décembre. »

M. le Maire : « Oui, mais les trois ne correspondent pas au Conseil municipal, il y a aussi du coaching qui est fait par rapport à d'autres formations, donc on se retrouve sur une durée de formation. »

Mme Céu DA COSTA : « Vous me rejoindrez certainement pour me confirmer quand même que celle du 17 décembre 2024, elle a trait au Conseil municipal. »

M. le Maire : « En partie. »

Mme Céu DA COSTA : « Et c'est là où après votre mise en formation, prise de parole, vous vous permettez d'assimiler certains membres de l'opposition à la Nuit des longs couteaux. Elle est efficace, la formation. »

M. le Maire : « Autant pour les longs couteaux, et là je vais le dire une dernière fois, j'ai été maladroit, je le reconnais, il n'y a pas de soucis. Sur le thème, ce n'était pas bien choisi, mais sur le fond…

Mme Céu DA COSTA : « Je ne sais pas, vous avez dit que cela vous tenait à cœur au Conseil municipal. »

M. le Maire : « Oui, écoutez-moi, je ne vous ai pas coupé. Sur le fond, qui est la traîtrise dans un groupe, c'était exactement ça. »

Mme Céu DA COSTA : « Vous savez, M. le Maire, si c'est ça, être traître, je n'ai jamais été aussi fière d'avoir trahi alors. Vraiment. »

M. le Maire : « On le voit par votre positionnement. Et merci de le notifier parce que nous l'avons remarqué, nous l'avons vu et nous le voyons par votre positionnement. »

Mme Céu DA COSTA : « Mais M. le Maire, vous le savez, je n'ai jamais été aussi fière de ne plus faire partie de votre majorité. Vraiment. »

M. le Maire : « Tant mieux pour vous. Cela me rassure moi aussi. »

Mme Céu DA COSTA : « Si vous me le permettez, j'ai encore quelque chose sur la 2008. Je vais vous redemander une fois de plus si c'est un véhicule de fonction ou un véhicule de service. »

M. le Maire : « Véhicule de service. Aujourd'hui, c'est un véhicule qui a 32 mois, qui a 18 400 kilomètres, une moyenne de 500 kilomètres par mois, c'est-à-dire à peu près 19 par jour. Je m'en sers régulièrement quand je vais sur des instances courtes dans le département parce qu'il y a une autonomie de 300 km. »

Mme Céu DA COSTA : « Pouvez-vous nous dire quelles instances, M. le Maire ? »

M. le Maire : « Tous les lundis, Trifyl, l'Agglo, le département, la préfecture, la sous-préfecture. »

Mme Céu DA COSTA : « Mais vous n'en avez pas le droit, M. le Maire, vous êtes rémunéré pour aller à Trifyl, vous utilisez un véhicule de service. Vous êtes rémunéré pour aller à l'Agglo… »

M. le Maire : « Et quand je vais à la région, quand je vais à l'extérieur, comme cela m'est arrivé d'aller sur d'autres réunions à l'extérieur du département, je prends mon véhicule perso. Je vous mets au défi de chercher et de trouver à la mairie une seule note de service à mon nom sur les cinq ans. »

Mme Céu DA COSTA : « Puisque vous êtes si à cheval sur la loi, je vais vous rappeler un petit principe. " Conformément à un principe posé par la loi et régulièrement rappelé par le Conseil d'État, les fonctions d'élus locales sont gratuites. Toute dérogation apportée à ce principe, qu'il s'agisse d'indemnité ou d'avantage en nature, doit dès lors être prévue par un texte exprès ". J'ai déjà posé la question, j'aimerais qu'on nous dise quelle est la délibération que nous avons votée ici qui vous autorise à conduire ce véhicule de service. »

M. le Maire : « Juste pour information, ce véhicule de service est aussi utilisé par des agents pour aller chercher d'autres personnes, donc il n'est pas attitré. »

Mme Céu DA COSTA : « Ce n'est pas la question. Je vous demande quelle est la délibération que nous avons votée au sein du Conseil municipal qui vous autorise à conduire ce véhicule de service. »

M. le Maire : « À ma connaissance, je ne pense pas qu'il y ait une délibération qui rentre dans ce cadre-là, si ce n'est que tout le monde peut l'utiliser. Voilà, je vous le répète. »

Mme Céu DA COSTA : « Et donc la loi rappelle en outre que l'attribution de ces véhicules de service aux élus doit être prévue par une délibération annuelle qui en précise les conditions et les modalités d'usage justifiées par l'exercice du mandat. Cette délibération peut par exemple autoriser l'élu à conserver le véhicule de la commune à son domicile. Elle ne pourra pas en revanche autoriser l'élu à utiliser le véhicule à des fins personnelles. »

M. le Maire : « Mais c'est exactement ce que j'essaie de faire, c'est-à-dire que je m'en sers aussi la nuit quand on m'appelle à 2h ou 3h du matin sur un accident ou un incendie. »

Mme Céu DA COSTA : « Vous n'avez pas le droit de la prendre à votre domicile, M. le Maire. »

M. le Maire : « Je suis H24 en astreinte. »

Mme Céu DA COSTA : « Quelle est la délibération qui vous autorise à le faire ? »

M. le Maire : « Je viens de vous le dire : à ma connaissance, il n'y a pas de délibération. Maintenant, les textes, ce qui m'interpelle, c'est que depuis maintenant quasiment un an, un an et demi, et là, je suis espanté parce que je n'ai pas cette compétence, vous êtes tous devenus juristes, mais juristes à un niveau où je me demande même si vous n'allez pas tous vous inscrire au barreau. C'est peut-être une piste de travail. »

Mme Céu DA COSTA : « Vous voyez, finalement, l'opposition travaille. »

M. le Maire : « Mais c'est bien et puis ce qui m'interpelle, c'est que vous travaillez vraiment en coordination, pour ne pas utiliser un autre mot, vraiment en coordination. Merci de le rappeler et merci de me le faire remarquer. J'ai bien remarqué que vous travaillez très bien en coordination, d'où ma prise de parole tout à l'heure en disant " merci d'être sorti du groupe majoritaire ". »

Mme Céu DA COSTA : « Mais M. le Maire, vous êtes bien placé pour savoir que l'union fait la force. Pour finir sur la 2008, je tiens juste à lire ce que dit la loi en suivant : " Cette irrégularité peut en outre être relevée par la Chambre régionale des comptes dans le cadre de ses compétences de contrôle de la qualité et de la régularité de la gestion. En qualité de juge des comptes, cette juridiction peut par ailleurs être amenée à demander le remboursement des avantages indûment perçus ". »

M. le Maire : « Écoutez, si le texte le dit, avantages perçus, il faudra peut-être qu'on regarde aussi tout ce qui est amené en plus gratuitement, que j'ai en charge de frais et que je ne mets pas sur le compte de la mairie. »

Mme Céu DA COSTA : « Mais ça, cela ne relève pas de la loi, M. le Maire. Moi, je vous parle de la loi. »

M. le Maire : « Je suis rassuré de savoir que vous êtes une représentante de la loi. »

Mme Céu DA COSTA : « Je sais que la loi, c'est vous. »

M. le Maire : « Voilà. Allez, maintenant, nous allons passer au vote. »

Mme Céu DA COSTA : « Non, mais je n'ai toujours pas eu la délibération. »

M. le Maire : « Mais je vais vous dire qu'il n'y en a pas, ou je ne la connais pas. »

Mme Céu DA COSTA : « On pourrait la voter. »

M. le Maire : « Cela fait quatre fois que vous demandez une chose qui n'existe pas. Moi, aujourd'hui, on va voter la délibération et il faut que je sorte. »

M. Christian SERIN : « Attendez, hop, hop, hop. Notre intervention porte sur le vote du compte administratif et du budget. D'une part, nous rappelons que nous avons été outrés, comme beaucoup d'autres, par les propos de M. le Maire à notre égard et de la plupart des groupes du Conseil municipal. Nous ne comprenons pas que cette attitude ne soit pas sanctionnée politiquement, alors nous allons le faire. Par référence à la Nuit des longs couteaux, comme cela a été fait, nous démontre un certain mépris inadmissible que nous qualifions de répréhensible. Nous n'allons pas voter et nous invitons donc le Conseil municipal à ne pas voter le compte administratif et le budget afin d'inviter M. le Maire à en prendre acte avec toutes les conséquences politiques qui s'imposent. Partir. Tant que j'y suis, j'ai autre chose parce que j'ai vu que vous partiez. Il y a le 21-14, qui est reproduit dans l'article 12, qui dit : " Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président ". Et donc, je suis candidat. »

M. le Maire : « Justement, avant de partir, j'allais demander à ma première adjointe de prendre la présidence. Je vous propose de le voter à main levée. »

M. Christian SERIN : « Non. »

Mme Céu DA COSTA : « C'est nominatif, M. le Maire. »

M. le Maire : « Écoutez, si vous voulez qu'on vote le Président, on va le voter, mais franchement, je vois que vous avez vraiment du temps à perdre M. SERIN, merci. Franchement, je laisse les Graulhetois et les Graulhetoises en prendre note. Merci. On peut voter pour Michelle LAVIT ou pour Christian SERIN. »

Les élus sont appelés nominativement un à un pour voter.

Mme Marie-Christine LEPINAY : « Nous avons 33 enveloppes. Christian SERIN. Michelle LAVIT. Madame LAVIT. Michelle LAVIT. Christian SERIN. Madame LAVIT. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Blanc. Michelle LAVIT. Christian SERIN. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Christian SERIN. Christian SERIN. Christian SERIN. Christian SERIN. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Blanc. Nul – c'est le nom d'une personne de la télé. Blanc. Blanc. Blanc. Blanc. Blanc. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Michelle LAVIT. Voilà, on va compter. Les blancs, 7. On est d'accord ? 7 blancs. Un nul. 7 pour Christian SERIN. 18 pour Michelle LAVIT. Ça fait le compte. »

M. le Maire : « Bravo. Oui, M. SERIN. »

M. Christian SERIN : « Oui, vous me permettez, M. le Maire, de remercier mes nombreux électeurs, d'une part, et de constater quand même que le règlement intérieur a été appliqué à la lettre pour une fois. Oui, parce qu'il y a eu des fois où sur les questions inscrites, il n'y a pas de débat, il n'y a pas machin, etc. »

M. le Maire : « M. SERIN, vous avez demandé, vous avez été candidat, le vote est passé, maintenant on a les délibérations à voter. Donc je vous remercie pour votre candidature, merci pour la remarque. Maintenant, Michelle LAVIT prend le relais et on passe au vote. Merci. »

Mme Michelle LAVIT : « Je fais juste pour voter ou je lis la délibération ? »

M. Mathieu BLESS : « Madame la Présidente, je vais donc lire la délibération qui va être soumise au vote du Conseil municipal. »

M. Mathieu BLESS procède à la lecture de la délibération.

Mme Michelle LAVIT : « Merci, Mathieu. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

M. Mathieu BLESS : « Le compte administratif est adopté. On va attendre le retour de M. le Maire, simplement pour, avant de passer au BP, voter, si vous le voulez bien, l'affectation du résultat de fonctionnement. Ce sera fait avant de passer au BP, parce que là, c'est plus lié au compte administratif qu'au budget primitif. M. le Maire, si vous voulez, j'enchaîne avec la suivante. »

M. le Maire : « Allez-y, merci. »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'exercice 2024 du budget communal étant clos, Mme Michelle LAVIT, 1ère adjointe au Maire, rapporteur, et Présidente de la séance, soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte administratif de la ville :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	12 167 033,34 €uros
Recettes :	13 356 934,83 €uros
Résultat exercice 2024 :	1 189 901,49 €uros
Excédent reporté 2023 :	1 553 910,69 €uros
Excédent de fonctionnement cumulé :	**2 743 812,18 €uros**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	3 373 028,58 €uros
Recettes :	3 543 586,66 €uros
Résultat exercice 2024 :	170.558,08 €uros
Déficit reporté 2023 :	- 983 697,56 €uros
Déficit d'investissement cumulé :	**- 813 139,48 €uros**

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le M. le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques – SGC GAILLAC,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

M. le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 17
Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc – M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 15
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien) – M. ANDRIEU René.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 0

N° 8 - Compte administratif 2024 - Affectation du résultat de fonctionnement.
(Rapporteur : Mathieu BLESS)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire Blaise AZNAR, rappelle au Conseil municipal la situation du budget communal à l'issue de l'exercice 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat 2024 (excédent)	1 189 901,49 €uros
Résultat antérieur reporté (excédent)	1 553 910,69 €uros
Soit résultat cumulé TOTAL à affecter de	**2 743 812,18** €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté (déficit)	- 983 697,56 €uros
Résultat 2024 (Excédent)	170 558,08 €uros
Soit résultat cumulé TOTAL	- 813 139,48 €uros

Reste à réaliser en dépenses	- 2 726 681,61 €uros
Reste à réaliser en recettes	585 133,12 €uros
	-
Solde des RAR (déficit)	

M. Mathieu BLESS : « Comme cela a été présenté tout à l'heure sur les diapositives, il vous est proposé, à partir des résultats que je ne rappelle pas, que je viens de vous dire du CA, on a un excédent de fonctionnement cumulé de 2 743 812,18 euros. Il vous est proposé d'affecter cette somme comme suit : 1 million d'euros en réserve au compte 1068 en investissement et en report à nouveau au compte 002, 1 743 812,18 euros. Il vous est proposé aussi de donner le pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune. »

M. le Maire : « Merci, Mathieu. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement cumulé de : **2 743 812,18 euros**

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat comme suit :

En réserve (compte 1068) **1 000 000,00 euros**
Report à nouveau (compte 002) **1 743 812,18 euros**

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 18
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 10

Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN)- M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas.

Abstention : 5
Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien) - M. ANDRIEU René.

Absents sans pouvoir : 0

N° 9 - Vote du taux des taxes communales - Budget 2025.
(Rapporteur : Mathieu BLESS)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état FDL n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes locales (TFB et TNB) et des allocations compensatrices revenant à la commune,

CONSIDÉRANT que le budget 2025 est soumis au vote de l'assemblée délibérante lors de la présente séance, et que le Conseil Municipal doit donc se prononcer quant aux taux des contributions directes,

M. Mathieu BLESS : « La délibération suivante, avant celle du budget encore, vient porter les taux d'imposition pour 2025, qui sont donc à la baisse de 0,7 %. Je vous lis la délibération. »

M. Mathieu BLESS procède à la lecture de la délibération.

M. le Maire : « Merci. M. TERRASSIE. »

M. Vincent TERRASSIE : « Juste pour justifier notre vote, certes, il y a une baisse très légère. On ne votera pas contre, mais on va s'abstenir parce que j'estime, nous estimons, que les taux à Graulhet sont quand même encore beaucoup trop élevés par rapport à d'autres communes. »

M. le Maire : « C'est votre droit. Merci. M. POSER. »

M. Vincent TERRASSIE : « Nous nous abstiendrons aussi, pour exactement les mêmes raisons, 0,7 % de baisse alors qu'à côté, il y a d'autres taxes. Bon, cela revient au même. On a quand même un taux qui est très élevé sur Graulhet. Donc voilà, on s'abstiendra sur cette délibération. »

M. le Maire : « Vous connaissez l'historique. M. SERIN. »

M. Christian SERIN : « Même si nous allons nous abstenir sur cette délibération, j'en profite quand même pour dire que le vote de tout à l'heure a montré que la collaboration dont vous parlez tout le temps ne s'avère pas exacte. C'est ce que je voulais ajouter, que j'ai ajouté quand même. »

M. le Maire : « Et je rajouterai que le vote de tout à l'heure a montré la cohésion du groupe majoritaire. Merci. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Vu l'exposé présenté en séance, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'ADOPTER les taux des taxes communales comme suit :

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Foncier Bâti	15 135 000	44,46 %	6 729 021
Foncier Non Bâti	173 400	84,21 %	146 020

Taxe d'Habitation	700 200	12,59 %	88 155

PRODUIT TOTAL	**6 963 196**

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 18
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 1
M. ANDRIEU René.

Abstention : 14
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 0

N° 10 – Adoption du Budget Primitif - Exercice 2025.
(Rapporteur : Mathieu BLESS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-10,

Vu La Délibération n° 2022/038 du 07 avril 2022 qui adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à partir du 1er janvier 2023 sur le Budget Principal de la Commune,

Vu la délibération n° 2024/007 du 10 janvier 2024 qui adopte le règlement budgétaire et financier en M57,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme indiqué ci-après, et dont l'adoption est soumise à l'assemblée délibérante au niveau du CHAPITRE, et avec les chapitres « Opérations d'équipement » (État III A2.1) :

- **En section de fonctionnement, à la somme de 15 453 553,00 euros**

Dont Total des dépenses …….. **15 453 553,00**

Total des recettes ……**13 709 740,82**
Excédent Résultat reporté 002 ……. **1 743 812,18**

- **En section d'investissement, à la somme de 8 210 821,00 euros**

Dont Total des dépenses nouvelles ……..…. **4 670 999,91**
Restes à Réaliser ……..…….. **2 726 681,61**
Déficit d'investissement reporté 001……..…. **813 139,48**

Total des recettes ……..…… **7 625 687,88**
Restes à Réaliser ……..…… **585 133,12**

M. Mathieu BLESS : « Peut-être quand même, avant de passer à la délibération, M. le Maire, même si cela fait déjà trois heures qu'on est là, il y a peut-être des questions sur le budget primitif avant que je propose la délibération et le cas échéant, si je peux, j'essaierai de répondre. »

M. le Maire : « M. BACOU. »

M. Julien BACOU : « Si personne n'y va… Le 21 février dernier, dans la Dépêche du Midi, M. le Maire déclarait, je cite, " On a les finances les plus saines depuis 20 ans, on le prouvera au moment du budget ". Eh bien, nous y sommes, mais force est de constater que ce budget primitif 2025 ne prouve rien de tel. Il affiche fièrement près de 3 millions d'euros d'investissement d'équipement brut, un chiffre impressionnant à première vue, mais derrière cette façade se cache une réalité bien moins reluisante, une insincérité manifeste et récurrente qui relève davantage de l'illusion budgétaire que d'une gestion rigoureuse.
Si nous regardons les faits, en 2024, les dépenses réelles d'équipement, hors remboursement de la dette, se sont élevées à 1,8 million d'euros, tandis que les restes à réaliser atteignaient 2,7 millions d'euros – on en a parlé lors du compte administratif. Autrement dit, plus de 60 % des crédits d'équipement annoncés n'ont pas été exécutés. Voilà précisément le cœur du problème : le budget prévisionnel 2025 joue le même scénario, celui d'une surestimation artificielle, une démarche qui relève plus du marketing politique que de la sincérité budgétaire. Même si je n'aime pas comparer un compte administratif avec un budget prévisionnel, les chiffres restent tout de même parlants, puisque les dépenses d'équipement brut passent de 1,8 million d'euros au compte administratif 2024 à 3 millions d'euros au BP 2025, soit une hausse de 65 %. Les dépenses d'équipement par habitant passent de 134 euros au compte administratif 2024 à 295 euros au budget primitif 2025, donc multiplié par 2,2 – je vous ferai cadeau de la virgule. Enfin, le rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes réelles de fonctionnement bondit de 13,85 % du CA 2024 à 29,66 % au budget prévisionnel 2025, soit une augmentation de 114 %. Les écarts que l'on constate sont importants et posent question, car un principe fondamental d'un budget communal, rappelé par l'article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales, c'est la sincérité budgétaire. Autrement dit, les prévisions doivent être réalistes en fonction de ce que la commune est réellement capable de faire. Mais ici, comment ne pas parler d'insincérité quand on inscrit des crédits d'équipement que l'on sait très bien ne pas pouvoir utiliser dans l'année ? Chaque année, les restes à réaliser s'accumulent sans jamais vraiment diminuer. On ne peut pas parler de simples retards, c'est devenu une façon de faire : on annonce beaucoup, mais on fait peu. Ce budget donne l'impression d'une commune ambitieuse qui investit dans des projets, mais en réalité, il cache une forme d'inaction, minimise les retards, exagère les capacités de la ville dans un objectif de communication plus que de gestion. Les chiffres des années passées le prouvent : le rythme réel d'investissement est bien en dessous des annonces. Ce n'est pas de la prudence, c'est de la comptabilité de façade. Vous repoussez les charges sur les années suivantes en laissant croire que tout va bien aujourd'hui, mais les Graulhetois ne sont pas dupes.
Parlons maintenant de certains de vos choix budgétaires pour 2025, puisque pour la première fois, la subvention allouée au CCAS atteint 700 000 euros. C'est quasiment autant que la totalité des subventions versées à toutes les autres associations réunies, qui s'élève, elle, à 730 000 euros. Rappelons qu'en 2020, en début de mandat, la subvention du CCAS était de 350 000 euros. En cinq ans, elle a tout simplement doublé sans qu'aucune explication tangible n'ait été apportée. Concernant la fiscalité, et je justifie du coup notre abstention, vous affichez à un an des élections municipales, quelle aubaine, une baisse des taux. Cette baisse est rendue possible par un jeu de vase communicant entre la création de la taxe d'habitation sur les logements vacants et la baisse des taxes foncières. Mais dans les faits, l'augmentation mécanique des bases d'imposition, qu'il faut bien mettre au crédit de l'État, entraînera une hausse du produit fiscal. Autrement dit, les Graulhetois ne verront aucun changement sur leurs feuilles d'imposition, ils paieront autant, voire plus. En conclusion, ce budget primitif 2025 est insincère, gonflé par des logiques électoralistes et dépourvu de lisibilité à moyen et long terme. Nous ne pouvons cautionner un tel écart entre le discours affiché et la réalité budgétaire et sans surprise, nous voterons contre ce budget primitif. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention. »

M. Mathieu BLESS : « Évidemment, je ne ferai pas changer d'avis, M. BACOU. Je ne me risquerai pas à essayer. Simplement, une petite correction : sur les dépenses d'investissement 2024, vous annoncez 1,8 million, c'est plutôt 2,2 millions quand on intègre les travaux en régie qui sont aussi des dépenses d'investissement. C'est à la marge, mais je tenais à le dire. Ensuite, effectivement, sur les restes réalisés, on a eu tout à l'heure les explications avec le décalage de l'opération principalement qui est lancé, donc qui va bien se réaliser sur l'année. Vous avez eu les autres projets qui ont été présentés, notamment tout ce qui concernait la voirie qui sera bien portée et qui va se réaliser également. Sur la salle de la Capelette, effectivement, on a construit le calendrier en lien avec nos opérations et avec les travaux qui sont réalisés par le département sur le collège, donc il n'y a aucune raison que cela décale. Pour constater le taux de réalisation des investissements, nous le verrons au compte administratif 2025. Je comprends que vous soyez inquiets. À nous de montrer aux Graulhetois que les

réalisations seront bien faites en temps et en heure. Aujourd'hui, les choses sont programmées et elles se réaliseront tout au long de l'année 2025, selon le planning prévu. »

M. le Maire : « Nicolas. »

M. Nicolas HERRET : « Pour compléter ce que vient de dire Mathieu, c'est vrai que lors des conseils municipaux et le vote du budget, on est toujours sur les mêmes éléments. On compare des comptes administratifs avec des budgets primitifs. Je suis un jeune élu, cela ne fait pas très longtemps. J'ai appris au bout de quelques années en tant qu'élu maintenant qu'il faut inscrire les choses si on veut commencer à les réaliser. Donc effectivement, on inscrit, comme je l'ai dit tout à l'heure, des investissements, des équipements qui sont nécessaires pour la ville de Graulhet, de façon à ne pas être bloqué par des conseils municipaux pour pouvoir réaliser des délibérations et des DM. Donc il y a des choses qui sont inscrites. Là, comme l'a dit Mathieu, les restes à réaliser sont conséquents. On a inscrit la salle de la Capelette. Les travaux de voiries sont faits.
On se retrouve aussi, dans les restes à réaliser – cela avait été dit en commission de finances et en commission de développement durable – avec des choses qui ont été finalisées, mais pour lesquelles les prestataires ou partenaires n'ont pas demandé encore le paiement. Donc forcément, cela vient gonfler ces restes à réaliser. Je prends l'exemple de l'éclairage public ou Territoire d'énergie : on doit encore, je crois, de mémoire, 200 000 euros de contribution. Ce n'est pas une paille, mais les travaux d'éclairage public, comme tout le monde a pu le constater, ont été réalisés. Je crois qu'on est toujours un peu dans cette discussion. Comme l'a dit M. POSER, les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut. »

M. le Maire : « Merci, Nicolas. Nous allons passer au vote. M. POSER. Et ensuite, Mme DA COSTA. Ah, c'est Mme DA COSTA. »

Mme Céu DA COSTA : « Merci. J'ai juste quelques questions plutôt techniques, une notamment sur les associations. J'ai demandé en commission s'il était possible de me transmettre la liste des associations qui bénéficiaient d'autres subventions que celle financière, on va dire, puisque ça, j'ai le tableau, des subventions via des locaux ou autres. Je ne m'attendais pas à l'avoir pour le Conseil non plus, vu qu'il y en a qui attendent un an et demi pour avoir quelque chose. J'aurais peut-être dû demander à mon voisin de droite de vous le demander, puisque visiblement, quand le RN vous demande quelque chose, vous acquiescez, donc j'aurais peut-être dû lui dire de vous le demander. Il n'empêche que je réitère ma demande, s'il vous plaît. Et par rapport aux associations, justement, je voudrais savoir si la mairie s'assure bien — puisqu'on en subventionne tout un paquet, et heureusement — si vous vous assurez bien que toutes les associations que nous subventionnons font leurs AG, tiennent un registre des assemblées générales, produisent les bilans auprès de leurs adhérents et compagnie, comme vous en avez l'obligation ? Donc ça, c'est une de mes questions. »

M. le Maire : « Nous avons le service de la vie associative qui suit ces dossiers. Chaque année ils sont obligés de remettre tous les documents mis à jour : attestations d'assurance, les AG qui sont passées, tout le nombre d'adhérents… »

Mme Céu DA COSTA : « Les bilans M. le Maire, je parle des bilans. »

M. le Maire : « Peut-être que les bilans aussi sont demandés. À vérifier, mais je n'ai pas eu de retour de la part du service sur un quelconque défaut vis-à-vis des associations. À vérifier. »

Mme Céu DA COSTA : « D'accord, merci, M. le Maire pour cette réponse. Après, je vais le souligner pour commencer certainement et après, je passerai la main à mes collègues. Sur des petits problèmes techniques, à la page par exemple 94, c'est une des quelques nombreuses coquilles qu'on a trouvées dans ce budget – comme on en a trouvé beaucoup dans le compte administratif et on ne va pas vous faire une liste là parce que ça serait compliqué – on a à la ligne 641 0 de rémunération du personnel, mais on paie quand même 17 000 euros de charges de sécurité sociale et prévoyance sur 0 rémunération du personnel. Je m'arrêterai là. Merci. »

M. le Maire : « À vérifier. Merci pour la remarque. J'en ferai part aux services qui le regarderont. M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Sur ce budget, je ne vais pas reprendre certaines affirmations qu'on a déjà entendues sur l'investissement et tout ce qui s'ensuit. Je le regrette tout autant que sur le budget, nous avons toujours autant " d'autres ", " divers " ou quoi que ce soit. Là, j'en ai un sous les yeux, par exemple, on en revient toujours au même, 126 555 euros. Là, j'en ai un autre, on arrive à 250 500 euros en " Autres ". Ce n'est même plus du budget, c'est de l'estimation à la louche. Je le répète, c'est horrible, ne me dites pas que dans la nomenclature comptable, on ne peut pas inscrire ça autre part et surtout un montant si important. Si c'est un montant important, cela veut dire que normalement, il y a une nomenclature à côté qui est prévue à cet effet. Sinon, ce ne serait pas aussi important et on n'aurait pas un libellé " Autres ". Là, on fait péter le compteur du libellé. Je vous laisserai le soin de me répondre. »

M. Mathieu BLESS : « Sur la ligne, vous évoquez un montant de 250 050 euros, c'est ça ? »

M. Nicolas POSER : « Oui, 65-888. »

M. Mathieu BLESS : « Oui, le 65-888. Auparavant, la nomenclature incluait une ligne intitulée "Dépenses imprévues", qui n'existe plus aujourd'hui. Ainsi, pour les écritures de régularisation, nous disposons désormais de lignes dédiées aux créances avec certains crédits alloués, sans pouvoir anticiper précisément les montants en cours d'année. Ces dépenses ne sont pas préétablies, mais elles sont suivies par la commune.
Par ailleurs, il arrive que nous ayons à réaliser des écritures de régularisation comptable avec les services de l'État. Vous vous souvenez, nous avons évoqué précédemment le cas de la régularisation du filet de sécurité qui nous avait été accordé puis retiré. Ce genre de situation ne peut être intégré au budget prévisionnel, d'où l'existence de l'enveloppe 65-888, qui permet d'inscrire un montant dédié à ces imprévus. Nous espérons évidemment ne pas avoir à y puiser, car cela impacte directement le résultat du compte administratif. Toutefois, cette réserve fait bien partie du budget primitif.
Concernant les lignes diverses, je vous rejoins entièrement. Lorsque nous étions sous la nomenclature M52, elles existaient également. Toutefois, une continuité des inscriptions est assurée, comme Marc l'a très bien expliqué précédemment. Autrement dit, les dépenses de même nature sont inscrites sur les mêmes comptes d'une année sur l'autre, afin de faciliter le suivi et l'analyse de leur évolution.
Nous appliquons la nomenclature telle qu'elle est, sans pouvoir la modifier. Certes, elle est loin d'être parfaite, surtout depuis notre passage à la M57. Le format papier du budget est particulièrement difficile à lire, mais cela ne relève pas d'un choix de la commune de Graulhet.
Si certaines dépenses précises vous interpellent, nous pourrons bien sûr y répondre et examiner leurs évolutions. Comme je l'ai mentionné à Mme DA COSTA plus tôt, je suis tout à fait disposé à organiser une session de travail spécifique pour vous détailler les montants inscrits sur telle ou telle ligne. Il n'y a aucune opacité sur ces points, et ce sera avec plaisir.
Lors du vote du budget, nous nous appuyons sur des grandes masses budgétaires et des intitulés clairs. Il ne faut donc pas laisser croire que tout est dilué dans des lignes non identifiables. Les chapitres sont bien définis, mais pour comprendre certaines dépenses en détail, il est parfois nécessaire d'aller plus loin dans l'analyse.
Si besoin, je vous propose donc une réunion spécifique sur ces aspects. »

M. Nicolas POSER : « Du coup, je n'avais pas terminé, et je vous remercie pour la réponse. Mais bon, si je reprends même le budget primitif, et si je reviens à la remarque que j'ai faite sur " Autres " au service culture, là, bizarrement, il n'y en a pas. Il n'y a plus de " Divers ", cela n'existe plus, du coup, on a trouvé une ligne sûrement comptable qui permet d'arranger la sauce. Elle n'y est pas. On en avait pour 150 000 euros l'an dernier. Cette année, il n'y a plus de " Divers ", cela n'existe plus et c'est rentré quelque part dans une case. C'est une remarque comme une autre, mais je trouve que c'est bizarre. L'an dernier, on ne savait pas où les mettre, on les a mis là. Cette année, on a peut-être su où les mettre, ils n'apparaissent plus. C'est bien dommage, parce qu'il y a une explication au compte administratif. Pouf ! Elle ne tient plus au budget. Ensuite, j'ai relevé, comme ma collègue, page 94, bien sûr, cette fameuse rémunération non existante du personnel où nous payons des charges – ce qui m'a surpris, c'est la première fois que je trouve ça. Le transport fluvial, j'y reviens, qui cette année augmente d'ailleurs, on passe à 151 606 euros pour transporter des voyageurs, bien sûr, qui n'y seront pas. »

M. Vincent TERRASSIE : « On a peut-être le Titanic à Graulhet. »

M. Nicolas POSER : « Peut-être que le bateau coule, la tête s'est fendue, bref. Mais alors, il y a un dernier truc, et c'est encore une autre boulette, mais celle-là, je ne peux pas vous la laisser passer. Parce que sur une, vous m'avez dit " On ne peut pas modifier, patin, couffin, c'est approuvé ". La deuxième, c'est qu'elle y est déjà. Il y a plusieurs des boulettes et je commence à me poser des questions. Moi aussi, je trouve que la partie subventionnement est surestimée et cela ne me convient pas. Vous surestimez les subventionnements. On n'arrive jamais au quota. Il y avait combien sur la slide en question, là ? 35 % de subventionnement au BP ? Non, le subventionnement, s'il vous plaît. On est très loin dans la réalité. Oui, 24 %, y compris le RAR qu'on n'est même pas sûr encore de pouvoir faire. Donc, on y est très loin. Vous en vendez beaucoup, c'est vrai, pour 5 millions d'euros, mais derrière, ça n'y est pas. Par contre, le dernier point que je tiens à vous relever, c'est page 110, et j'aimerais savoir si quelqu'un a relevé l'anomalie. »

M. Mathieu BLESS : « Ah, mais ce sont les ventilations par fonction, oui. Qu'est-ce que vous avez relevé, M. POSER ? »

M. Nicolas POSER : « D'après vous ? Un écart de 1 281 222 euros qui n'apparaît pas au budget. »

M. Mathieu BLESS : « Toutes les sommes sur la ventilation par fonction ne sont que les montants qu'on vote, puisqu'on vote le budget par nature. Tous ces montants-là sont reventilés par fonction. Il y a des collectivités qui

votent par fonction, nous on vote par nature, et il est proposé en annexe de retrouver cette ventilation par fonction, où effectivement, je vous suis, il y a des erreurs. »

M. Nicolas POSER : « Je me permets de vous arrêter parce qu'excusez-moi, je ne peux vraiment pas vous laisser continuer. Au compte administratif, vous m'avez expliqué qu'on pouvait valider ou voter parce que le transport filial était au chapitre. Là, ces 1 281 222 euros ne sont pas au chapitre.

M. Mathieu BLESS : « Si, ils y sont... »

M. Nicolas POSER : « Non, j'ai refait le calcul, ils n'y sont pas. Non, je ne peux pas vous laisser dire ça. On y a passé du temps, et beaucoup d'heures avant de vous le dire, parce qu'on a voulu être sûr de ce que l'on disait. Ils n'y sont pas. Ils ne sont pas au budget. »

M. Mathieu BLESS : « Écoutez, M. POSER, si vous voulez bien me laisser parler. Sur la première page du budget tel qu'il est envoyé à tout le monde, vous avez écrit " budget primitif voté par nature ". Ce qui compte, ce sont les inscriptions sur le budget par nature, c'est-à-dire, grosso modo, les 80 premières pages du budget. Ensuite, il y a effectivement proposé en annexe une ventilation par fonction. J'entends, et vous faites bien de le souligner, qu'il y a des erreurs dessus, que ce soit sur les dépenses de personnel, vous l'avez dit tout à l'heure, sur des salaires, sur des fonctions, le fluvial à Graulhet — même vu de Gaillac on peut penser que le comptable aurait noté qu'on n'avait pas un fleuve à Graulhet. Ce qui est important et ce qui fait foi quand on vote le budget, comme c'est écrit en première page, c'est le vote par nature. Donc ce que je vous propose, M. POSER, c'est qu'effectivement, sur les ventilations par fonction qui sont en annexe, elles sont fausses. Vous l'avez souligné, c'est faux. Heureusement, ce n'est pas constitutif du budget, donc on fera malgré tout, les corrections et on fera la décision modificative qu'il faut pour qu'il n'y ait plus de transport fluvial à Graulhet. L'essentiel, c'est que le budget est juste à partir du moment où les inscriptions par nature, c'est-à-dire comptable, sont justes. Le reste, je comprends que vous y ayez passé beaucoup de temps et que vous aimeriez que j'y passe beaucoup de temps aussi. Malheureusement, c'est une annexe qui n'est pas constitutive du vote du budget. »

M. Vincent TERRASSIE : « Je vais quand même vous répondre, M. BLESS. Dans le total du chapitre, il manque 1,3 million. Donc là, la réponse que vous êtes en train de faire, laissez-moi finir, si on la ramène, vous êtes en train de me dire que c'est comme quand une entreprise dépose des comptes, ce n'est pas grave, ce qui compte, c'est l'alias fiscal. Donc le compte de résultat et le bilan, ce n'est pas grave, c'est la liasse fiscal qui compte. C'est presque le même raisonnement, parce qu'on est imposé sur la liasse fiscal. C'est presque le même raisonnement quand vous me dites ça. Je ne peux pas l'entendre. On a des coquilles sur toutes les lignes. Il y a des problèmes partout. Je ne vais pas reprendre toutes les interventions de mes collègues parce que tout ce que j'ai vu a été vu par mes collègues, cela a été dit, on ne va pas y repasser une heure, mais je ne peux pas entendre que ce qui compte c'est les 80 premières pages et le reste, ce n'est pas grave, on le modifiera. On nous demande de voter un document qui fait 149 pages. Pas 80, 149. Cette coquille, elle est dans le document qu'on nous demande de voter. Donc, je ne vote pas ça, je voterai contre. Après, j'ai quelques remarques. J'ai vu que la partie formation avait diminué à 5 000 euros cette année, c'est très bien, je suppose que la formation, c'est fini. Ensuite, pour conclure, avant le vote du budget, vous aurez noté quand même que cette année, il n'y a pas eu de bulletin secret sur le vote du compte administratif et du budget puisqu'on nous reproche à longueur de conseil de ne pas assumer nos votes, que les Graulhetois auront à trancher. Ce soir, je pense que je suis fier de faire partie d'une opposition qui assume ses votes et qui, jusqu'à présent, a demandé le bulletin secret parce que des élus de la majorité nous ont sollicités pour le vote à bulletin secret et on va voir si ce soir, à main levée, ces élus-là assumeront leur vote en 2025. »

M. Mathieu BLESS : « Très bien. Simplement, je répète et je confirme que la présentation par nature est la présentation qui compte et que la présentation par fonction permet normalement, quand c'est bien fait, de croiser les données. Là, manifestement, il y a des erreurs sur la présentation par fonction qu'il n'y a pas sur la présentation par nature. Donc, le budget qui sera adopté sera tout à fait juste, il pourra être mis en œuvre et on corrigera, s'il le faut, l'annexe, si vous voulez, sur les ventilations par fonction.

M. le Maire : « M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Merci. Je peux essayer de comprendre techniquement ce que vous m'expliquez, mais si vous nous proposez un document à la lecture, un pavé de 100 et quelques pages — combien il y en a déjà, 150 pages — à lire, à nous faire travailler, à essayer de comprendre ce que vous faites, ce que vous ne faites pas, où sont les lignes « Autres », « pas Autres », vos investissements et tout le pipeau que vous y mettez… parce que c'est ça la vérité, parce que, comme disait Mme BELOU, on est en campagne, je crois, les opposants comme la majorité. Mais c'est constant, cela fait deux ans, trois ans que vous nous prenez royalement pour des andouilles à tous les Conseils municipaux. Ce n'est plus possible. À un moment donné, c'est inacceptable. Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, nous dire : « Oui, c'est par nature », mais alors à quoi ça sert, pourquoi vous vous embêtez à imprimer les 80 autres pages d'annexes ? Pour nous faire plaisir ? Non. Je lis ça, je vois ça, les annexes c'est le détail de ce qu'il y a dans les chapitres. Si vous vous merdez, et c'est la vérité pour moi, au niveau des annexes, je ne vois pas comment après je peux voter un budget. Qu'est-ce que je dois penser ? Que le chapitre que vous avez mis dans les 80 premières pages il est bon ? Je dois supposer que peut-être c'est une coquille ? Je dois supposer qu'en fait, vous l'avez mis sans savoir que vous l'avez mis ? Mais en fait je dois faire quoi ? Penser par supposition ? Je finis, s'il vous plaît. Je ne peux pas réfléchir comme ça. Je suis quelqu'un qui a besoin de voir, et je vois, et quand je vois, je vous le fais remonter. Mais de là à nous expliquer que l'important, ce n'est que les 80 premières pages, alors dans ce cas-là, passons sur les 80 autres. Cela évitera du temps perdu et du calcul. On se concentrera sur les 80 premières, parce qu'on passe du temps quand même. Alors répondre qu'on se fout des 80 autres pages, non, on y a travaillé.
Je ne pense pas, et je vais réitérer la question que je vous ai posée à mes collègues élus de la majorité : vous l'avez lu ? On est entre nous, on est filmé. Vous l'avez lu ? Effectivement, non. Donc je ne voterai pas ce budget et j'estime que les membres de la majorité qui rigolent régulièrement des attaques que nous pouvons recevoir, souvent sournoises, souvent basses, il faudrait qu'ils prennent conscience quand même aussi que c'est de leur responsabilité, que c'est aussi leur bilan, que c'est leur job de faire ce que nous faisons nous aussi : prendre le temps d'étudier ce budget. Parce que je pense, et là je vais le dire, vous auriez pu tout aussi bien le voir que nous. Si on n'a pas le droit de faire remarquer les coquilles et qu'après on s'en prend plein la tronche en nous disant : « Mais non, on le vote par nature », l'an prochain, ne vous embêtez pas : vous faites des économies de papier, vous imprimez les 80 premières pages, un petit post-it et hop, c'est bon, c'est bâclé. Non, cela ne marche pas comme ça, c'est impossible. En plus, c'est quelque chose qui, aujourd'hui, me met hors de moi. »

M. le Maire : « M. POSER, maintenant, merci pour vos remarques. »

M. Nicolas POSER : « Non, mais il faut comprendre aussi la position. »

M. le Maire : « Ce qui me rassure, et ce que je sais, c'est que de toute façon, vous aurez voté contre. »

M. Nicolas POSER : « Non, mais ce n'est même pas contre ou pas. La position, c'est le respect que vous accordez aux élus de l'opposition. »

M. le Maire : « M. BLESS vous a expliqué. »

M. Nicolas POSER : « Il a expliqué. Je réponds et je donne ma position. La façon dont vous, parfois, vous nous traitez. »

M. le Maire : « Merci pour vos remarques. Et maintenant, nous allons passer au vote. Qui est contre ? »

M. Mathieu BLESS : « Si tu veux, je la lis parce que justement, il y avait marqué. Cela ne sera pas très long, je ne vous ferai peut-être pas tous les détails des chiffres, je vous passerai les centimes. »

M. Mathieu BLESS procède à la lecture de la délibération.

M. le Maire : « Merci. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

M. Vincent TERRASSIE : « Je félicite les élus qui ont voté blanc à bulletin secret d'assumer à main levée. C'est tout à votre honneur. »

M. le Maire : « Je ne vous avais pas donné la parole. Justement, le non-respect de la fonction, commencez à respecter les autres pour pouvoir demander à être respecté. »

M. Vincent TERRASSIE : « Alors là, vous savez me faire la remarque quand ce sont des élus de la majorité, si ce n'est pas l'opposition, personne ne le dit. »

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus, équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, et dont la validation a été soumise à l'assemblée par chapitre et avec les chapitres « Opérations d'équipement » (État III A2.1) :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées lors du budget.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 18
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : 14
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien) - M. ANDRIEU René.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 0

C) COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire : « Nous arrivons au terme de l'ordre du jour et je tiens à remercier chacun d'entre vous pour les échanges constructifs que nous avons partagés ce soir. Un grand merci à toute l'équipe municipale pour l'adoption de ce budget 2025. Dans une période marquée par l'incertitude, nous avons choisi de rester fidèles à notre ligne, proposer un budget prudent, mais tourner vers l'avenir. Il reste moins d'une année avant la fin de ce mandat. Ce temps, nous comptons bien l'utiliser pleinement pour finaliser les projets en cours, pour suivre les politiques engagées et rester au plus près des attentes et des Graulhetois. Rendez-vous est pris pour notre prochain Conseil municipal le mercredi 30 avril pour le vote du plan local d'urbanisme. Mesdames et Messieurs, je déclare la séance levée. Merci à toutes celles et tous ceux qui étaient présents ce soir, ici dans la salle de la République ou à distance. Merci également aux concitoyens qui nous suivent avec attention séance après séance. Bonne soirée à toutes et à tous. Merci. Il y a un dernier document à signer avant de partir. »

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE À 21h53.